MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°3 XV 2013

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 15 AVRIL 2013

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne , Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Daniel-Georges Courtois, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Douceré, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez Jean-Baptiste Menguy, Géraldine Poirault-Gauvin , Isabelle Roy, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Catherine Bessis, -pouvoir à José Baghdad, Guy Coudert, -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Gérard d'Aboville, -pouvoir à Pascale Bladier-Chassaigne-, Florence Hatey-Marschal, -pouvoir à Isabelle Roy-, Fatima Lalem ,-pouvoir à Claude Dargent-.

Sont Absents :

Messieurs : Thomas Chalumeau, Pierre Charon, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval,

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Madame Anne-Charlotte Buffeteau et José Baghdad sont désignés secrétaires de séance.

◊

2. Hommage à Antoine Veil

Monsieur le Maire : C'est avec une immense tristesse que nous avons appris vendredi matin le décès d'Antoine Veil, ancien haut fonctionnaire et dirigeant d'entreprises, ancien élu de Paris, et qui formait un couple fusionnel avec sa femme Simone Veil, à l'âge de 86 ans. Je vous ai représentés cet après-midi à ses obsèques, au cimetière du Montparnasse. Au nom de notre conseil je souhaitais rendre hommage à l'homme engagé au service de ses convictions et de ses concitoyens, au républicain, à l'humaniste respecté, à l'homme d'entreprise, et à l'observateur attentif du monde contemporain.

Antoine Veil était un touche à tout, aux multiples facettes, comme en témoigne la grande richesse de son parcours, portant toujours au cœur les idéaux républicains du progrès et de la justice.

On se souviendra de lui comme capitaine d'industrie, entrepreneur dynamique, qui a mis toute son énergie au service de l'industrie française, accompagnant ainsi la modernisation de notre pays.

Directeur général adjoint de la compagnie des chargeurs réunis à partir de 1969, il occupa ensuite les fonctions de directeur général de l'Union des transports aériens, de la Compagnie aéromaritime d'affrètement, d'administrateur d'Air Inter puis de président de la Société pour le développement du transport aérien en Afrique.

Dans les années 80, il fut président de l'Institut du transport aérien, de Manurhin, de Matra transport, administrateur délégué de la Compagnie internationale des Wagons-lits et du tourisme. Dans les années 90, il fut PDG d'Orlyval, de Sapiens France et du groupe SAGA.

Cette carrière dans les transports et le tourisme lui permit d'acquérir une grande expertise reconnue de tous qu'il mit au profit du Conseil national du tourisme de 1986 à 2000 en tant que Vice-président, puis président de la société

AV Consultants.
Depuis 2008, il était, entre autres activités, administrateur d'Havas.

Antoine Veil, c'était aussi un homme de convictions et de combat, serviteur de l'Etat, infatigable défenseur de la France et de ses valeurs républicaines. Diplômé de sciences politiques où il rencontra sa future épouse, il fut l'un de ces hommes courageux qui se sont levés pendant la Seconde Guerre mondiale pour refuser l'inacceptable. La paix revenue, il n'a eu de cesse d'incarner dans sa vie, publique et professionnelle, les idées de liberté et de fraternité. Il débuta sa carrière au cabinet de Pierre-Henri Teitgen puis d'Alain Poher. Après l'ENA, il rejoignit le corps des inspecteurs des Finances et poursuivit sa carrière dans divers cabinets ministériels, notamment comme directeur du cabinet de Joseph Fontanet, secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce, puis ministre de la Santé publique.

Intronisé par Jacques Marette dans le XVème, ami de Nicole de Hauteclocque, de Jean Chérioux, et aussi d'Edouard Balladur et de Jacques Chirac, de mouvance centriste, il est élu pour la 1ère fois en 1971, conseiller de Paris, réélu en 1983. Il fut également conseiller régional d'Ile-de-France. Visionnaire, il fut l'un des tout premiers à parler du Grand Paris comme horizon incontournable du développement de notre capitale et de sa région. Certains d'entre vous se souviennent de lui comme un élu amical et proche, simple et facile d'accès, toujours prêt à prodiguer un conseil ou à émettre une idée nouvelle.

Homme d'influence, voix écoutée dans le débat intellectuel, il fonda et anima le Club Vauban où il pu mettre à profit son inventivité au service du rapprochement entre les familles politiques.

Antoine Veil n'a pas seulement été un collègue d'une grande élévation d'esprit, toujours porté vers l'intérêt général et que j'ai côtoyé pendant une mandature, comme un certain nombre d'entre vous, ni le politique avec qui nous nous sommes retrouvés dans tant de campagnes et de combats politiques, notamment par son étroite proximité et celle de Simone avec Edouard Balladur, il fut aussi pour moi un ami fidèle dont les conseils avisés ouvraient toujours des perspectives nouvelles et audacieuses permettant d'apporter des solutions avec une approche souvent différente. Plusieurs d'entre vous ont pu le croiser encore le 8 mars dernier à l'hôtel de Ville lors de l'hommage rendu à Nicole de Hauteclocque par le Maire de Paris. Je l'ai encore rencontré il y a une semaine alors que rien ne laissait envisager une fin aussi brutale, mais deux AVC, dans la semaine qui a suivi, ont eu raison de lui.

Je forme aujourd'hui des vœux pour son épouse Simone qu'il accompagnait au quotidien et avec qui il formait un couple inséparable et emblématique. D'une grande humilité, Antoine aura été un appui indéfectible à ses côtés, dans tous ses combats, celui pour le devoir de mémoire de la Shoah et le rejet du populisme, mais également lors de l'adoption du projet de loi sur l'IVG. Toutes nos pensées se tournent ce soir vers elle et vers leurs enfants.

Catherine Bruno : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Après l'hommage que vous venez de rendre, Monsieur le Maire, à notre ancien collègue du Conseil du 15ème, je voudrais, au nom des élues centristes de notre arrondissement, m'exprimer à mon tour pour dire notre fierté d'avoir compté dans nos rangs un homme de la stature d'Antoine Veil.
Dès l'immédiate après-guerre et après sa sortie de l'E.N.A. en 1955, Antoine Veil est devenu le collaborateur de différents ministres centristes du M.R.P., comme Pierre-Henri Teitgen, Alain Poher et Joseph Fontanet dont il fut directeur de cabinet de 1959 à 1962.

En 1965, Antoine Veil soutient la candidature de Jean Lecanuet à la présidence de la République et il participa, il y a quelques mois au Sénat, à un colloque intitulé « 1965, itinéraire d'une campagne ». Il fut également très actif auprès de Joseph Fontanet et de Jacques Duhamel au sein du Centre Démocratie et Progrès, au titre duquel il fut élu Conseiller de Paris du 15ème arrondissement en 1971. Il devait le rester 18 ans.

En 1976, il fut l'un des artisans de la réunification du Centre et fit le lien entre le Centre Démocrate et le C.D.P., participant ainsi à la création du C.D.S., le Centre des Démocrates Sociaux, composante fondatrice de l'U.D.F. en 1978.
Plus récemment, à l'automne dernier, il avait rejoint avec son épouse, Simone Veil, notre parti, l'U.D.I. Il était à nos côtés lors de notre grande réunion à la Mutualité fin octobre. Pour lui, le centrisme était, je le cite, « une police d'assurance sur la paix civile ».

Dans le magnifique hommage qui lui a été rendu cet après-midi devant un parterre de personnalités de tous bords politiques, au cimetière du Montparnasse, sa sœur et son fils ont fait ressortir les qualités d'homme de concorde, de convictions et de fidélité à ses amis qu'était Antoine Veil. Il l'a prouvé en créant dans les années 70 le Club Vauban, pour lancer, disait-il, des ponts entre la droite et la gauche.

Mais, surtout, marqué par la tragédie de la dernière guerre mondiale, le combat de toute sa vie, avec sa femme Simone, fut, sans relâche, pour la réconciliation franco-allemande et la construction européenne.
Les quatre élues U.D.I. du 15ème arrondissement tenaient donc à rendre à ce grand humaniste un hommage particulier au sein de notre Conseil qu'il a longtemps honoré de sa présence.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne reprendrai pas la vie d'Antoine Veil que vous avez retracée et qui est intimement liée à celle de sa femme Simone Veil je voudrais moi aussi garder cette image d'un homme libre, qui a fait des choix dans sa vie, des choix importants. C'était un homme assez éclectique, cela a été rappelé lors de l'hommage rendu par son fils et toute sa famille au cimetière du Montparnasse cet après-midi.
C'était un homme épris de liberté, et un amoureux de la démocratie. Il était convaincu, et Catherine Bruno vient de le rappeler, que « le centre était un avenir pour la vie politique de notre pays ». Il avait un engagement européen et j'ai eu la chance de le rencontrer et d'avoir une amitié de plus de dix ans maintenant avec lui, notamment au sein de ce fameux club Vauban qui était une passerelle qu'il voulait jeter entre ceux qu'ils nommaient « les partageux » et « les parcimonieux ».

Je voudrais dire le plaisir que j'ai pris à participer à ces rencontres sous sa houlette. C'était quelqu'un d'exigeant, qui avait toujours une parole sincère et vive. C'est une grande perte effectivement de ne plus avoir une personnalité de la hauteur morale et politique d'Antoine Veil à nos côtés, je le regretterai comme beaucoup ici. Je voulais dire également à mes collègues et au public présent que le Maire de Paris lui rendra bien évidemment hommage au Conseil de Paris lundi matin. Merci.

Monsieur le Maire : En mémoire de notre ancien collègue, je vous propose de respecter une minute de silence.

3. XV 2013 058 : Adoption de la Procédure d'urgence.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant adopter la procédure d'urgence en ordre du jour complémentaire, puisque nous avons reçu mercredi dernier un projet de délibération, le lendemain de la date limite d'envoi de l'ordre du jour, qui devait être présenté en Conseil de Paris en juin mais dont l'examen finalement a pu être avancé à cette séance.

Cette procédure ne portera que sur une délibération : 2013 DEVE 17 - Subventions (31.590 euros) à quatorze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte.

Pour le 15ème il s'agit notamment d'attribuer 2 200 euros à l'association « Entr'Aide à Domicile aux personnes âgées » pour le jardin partagé des Périchaux à Paris 15ème.

Vous avez reçu ce projet de délibération qui vous a été envoyé via ODS mercredi. Pour qu'il puisse être examiné par notre conseil, je dois soumettre aux votes votre acceptation de la procédure d'urgence. Si vous l'acceptez, cette délibération sera rapportée par Marie Toubiana après le point n° 9 de notre ordre du jour.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

4. Adoption du procès-verbal du CA-CICA du 22 novembre 2012.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition ? Il est adopté. Merci.

◊

5. Communication portant sur le bilan d'activité des Conseils de quartier 2008-2013.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues,

Je me suis engagé en début de mandature à vous rendre compte à termes réguliers de l'activité des différentes instances de démocratie locale mises en place dans l'arrondissement.

Ce fut le cas en mars dernier pour les commissions extra-municipales. C'est le cas aujourd'hui pour les Conseils de quartier, après une première communication en septembre 2010. Ce sera le cas pour d'autres instances dans les prochains mois.

Le dialogue avec les habitants du 15e constitue la pierre angulaire de la gouvernance démocratique que j'ai instituée en 2008, à travers des outils de concertation très variés : Comex (cadre de vie et accessibilité, commerce et

métiers d'art, développement économique et emploi, environnement et développement durable, santé et santé mentale) ; commissions pluralistes et transparentes d'attribution des logements sociaux, des places en crèches, des dérogations scolaires ; conseil des parents dans les crèches ; conseil de la jeunesse ; conseil des résidents extracommunautaires. Sans oublier le CICA qui constitue un lieu de débats fructueux entre les associations, nombreuses dans le 15e, et la municipalité.

S'agissant des Conseils de quartier, leur bilan, en cinq ans d'activité, est très positif.

Je me contenterai de quelques commentaires puisque vous avez tous été destinataires de la Communication sur le bilan d'activités des Conseils de quartier des cinq années passées, à laquelle étaient jointes deux annexes : l'ordre du jour des 150 réunions publiques organisées depuis 2008 ainsi que les comptes rendus de ces réunions, deux documents qui représentent près de 1.000 pages et qui retracent assez fidèlement la vitalité de ces instances de concertation et l'intérêt qu'elles suscitent auprès de nos concitoyens.

Je vous rappelle par ailleurs que le 15e est le seul arrondissement à avoir constitué des archives audiovisuelles de ses Conseils de quartier puisque, vous le savez, chacune des réunions publiques est intégralement filmée puis mise en ligne et accessible en streaming sur notre site Internet.

La Charte de fonctionnement des Conseils de quartier a été modifiée le 19 mai 2008 par le Conseil d'arrondissement et à nouveau en 2011, permettant l'introduction de deux nouvelles dispositions : celle de la parité hommes/femmes qui s'impose lors du tirage au sort et, ensuite, lors du remplacement éventuel de Conseillers en cours de mandat. La seconde modification porte justement sur l'obligation qui est faite de remplacer automatiquement les Conseillers après trois absences consécutives non excusées. [*Le remplaçant ou la remplaçante est alors le premier ou la première remplaçante.*]

Depuis mon élection, deux opérations de renouvellement des Conseils ont été réalisées à l'issue d'une large campagne de communication auprès des forces vives de l'arrondissement, en juillet 2008 et en juin 2011, afin de désigner les membres des collèges « habitants » et « associations » des dix Conseils de quartier .

Plus de 150 réunions publiques se sont tenues en cinq ans.

Je voudrais insister sur la qualité des échanges conduits dans ce cadre et sur la quasi exhaustivité des thèmes abordés, la plupart à la demande des Conseils eux-mêmes, mais parfois en fonction de l'actualité ou des demandes de la Mairie centrale.
Malgré les débats, les désaccords, parfois même les contestations d'ordre politique qui peuvent rendre difficile le consensus dans la préparation des ordres du jour, les présidents des Conseils de quartier s'efforcent de réunir une majorité sur les ordres du jour qui sont, par nature, assez liés à l'actualité municipale.
Ce fut le cas par exemple de certains gros dossiers d'urbanisme comme la tour Triangle ou le PLU.
Pour rappel, la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier en son article 18 prévoit que « des questions touchant à l'actualité ou présentant un caractère d'urgence peuvent être évoquées ». A l'heure d'Internet il ne serait pas pertinent de rester figé dans une lecture étriquée des textes et de ne pas faire de la réactivité auquel chacun s'est habitué dans sa vie personnelle.

S'agissant des budgets des Conseils, je voudrais rappeler là encore le volontarisme de la Mairie du 15e et sa capacité d'innovation en matière de démocratie locale, alors même que le Maire de Paris avait annoncé en 2008 « vouloir renforcer les moyens des Conseils de quartier » (propos tenus par Monsieur Mouricou en mai 2008). Aucune suite budgétaire n'a été donnée à cette annonce...

Je rappelle que, sous la précédente mandature, très peu de projets ont été lancés alors même que 82.640 euros abondaient chaque année l'enveloppe qui leur était dévolue. Depuis 2008, plus de 500.000 € ont été engagés (le détail est contenu dans la communication qui vous a été adressée) et plusieurs projets actuellement à l'étude verront bientôt le jour, portant la dépense sur la totalité de la mandature à plus de 650.000 €, soit bien plus que la dotation prévue par la loi (492.000 € sur les six ans).

Ce choix est évidemment délibéré. Il participe d'une volonté de ma part d'encourager leur capacité d'initiative sur des projets d'intérêt local.

Certains Conseils ont, ainsi, consommé les crédits qui leur étaient alloués, allant même au-delà des enveloppes théoriquement disponibles, alors que d'autres sont toujours plutôt dans une phase de réflexion.

J'ajoute que des problèmes liés aux marchés-cadres de la Mairie centrale peuvent compliquer les choses et ralentir l'engagement des crédits. Par exemple,

un projet de fontaine publique dans le quartier Alleray-Procession a été mis en débat par les conseillers pendant un an avant d'être adopté. Une fois la décision prise, il a fallu plus d'un an pour que la fontaine soit installée (le marché Ville de Paris étant épuisé il a fallu qu'il soit attribué à un nouveau prestataire), et encore six mois pour que la fontaine, une fois installée, soit raccordée au réseau d'eau...

Je pourrais aussi vous parler longuement des difficultés rencontrées pour rénover les jeux pour tous-petits dans les espaces verts ou pour planter des arbres dans les rues. Les problèmes techniques et les marchés publics allongent de 12 à 18 mois les délais entre la décision prise par les membres du Conseil de quartier et sa mise en œuvre effective. Sans parler des projets qui tombent à l'eau, faute de personnels suffisants dans les circonscriptions pour les étudier et les faire aboutir techniquement...

Des problèmes que l'on ne rencontre naturellement pas que dans le 15e, mais dans tout Paris. Tous les Conseils de quartier parisiens sont en effet concernés. Et pas seulement les Conseils de quartier. Ce phénomène général concerne la totalité des projets d'investissement, quelle que soit leur nature ou leur ampleur.

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement, chaque Conseil bénéficie d'une dotation annuelle de 3.306 euros sanctuarisée au sein de la dotation d'animation locale, somme destinée à la communication ainsi qu'aux animations locales.
Sous la précédente mandature comme, aujourd'hui encore, dans de nombreux arrondissements, le choix est d'affecter la totalité de ces crédits à la couverture des dépenses occasionnées par les réunions des Conseils de quartier : location d'un photocopieur et règlement de ses consommables, affranchissement lié à l'envoi des convocations et des comptes-rendus, retranscription des débats par l'intermédiaire d'une société extérieure, etc.

Ce qui fait qu'il ne reste quasiment plus rien pour les animations de quartier.
J'ai fait un choix différent : celui de favoriser la vie de quartier en faisant prendre en charge par le budget général de la Mairie du 15e les frais administratifs. La dotation de chaque Conseil (soit 3.300 euros par CQ) est donc dédiée à l'animation, et c'est sur l'ESA que sont prélevées les dépenses administratives qui s'élèvent à environ 50.000 €. Il arrive même que lorsque les dépenses d'animation locale dépassent les 3.300 euros, nous finançions le solde. C'est, par exemple, le cas de Dupleix en fête, des séances de cinéma en plein-air ou encore des joutes nautiques sur l'Ile aux Cygnes.
Le budget de fonctionnement et d'animation des Conseils s'élève donc à près de 100.000 € annuels, soit trois fois ce que les textes nous imposent !

La conséquence est retracée dans le compte administratif qui va être examiné et qui enregistre une progression de certaines dépenses pour cette raison.
En tout cas, la transparence est totale, les documents qui vous ont été remis et le débat de ce soir l'illustrent.

L'équipe municipale du 15e s'était engagée en 2008 à instaurer de nouvelles pratiques démocratiques, afin de mieux répondre aux aspirations des citoyens. En cinq ans, la concertation est devenue la clef de voute de cette nouvelle gouvernance. La vitalité exceptionnelle des Conseils de quartier du 15e, souvent saluée par les habitants, en est l'exemple le plus éclairant.

Je tiens également à remercier nos conseillers de quartier pour le travail effectué depuis 2008.

Des interventions ? Madame Roy.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.
D'abord merci pour cette communication qui me semble tout à fait indispensable en cette instance qu'est le Conseil d'arrondissement.
Je voulais insister notamment sur trois points. Ce qui me semble important, c'est de rappeler - j'ai eu beaucoup de débats dans ce Conseil d'arrondissement sur les Conseils de quartier et leur fonctionnement - que nous avons une vrai divergence sur les méthodes et sur la façon dont on envisage la construction de la démocratie locale participative.
Je voudrais rappeler ici notre conviction. Pour nous, l'enjeu principal c'est vraiment la participation et l'appropriation par les habitants de cet outil qu'est la démocratie locale participative. L'objectif est de privilégier l'intérêt général et collectif pour les habitants d'un quartier.

Pour préciser un peu ce que j'entends par là, c'est que dans notre idée, la démocratie locale participative c'est vraiment que les habitants se saisissent jusqu'au bout, et notamment de l'organisation et du fonctionnement interne des Conseils de quartier, de ce formidable outil.

De notre point de vue, les élus ne devraient pas présider mais accompagner. Dans les arrondissements de gauche, les Conseils de quartier sont animés par des collectifs ou par des bureaux. Je ne fais pas d'opposition entre la démocratie représentative et la démocratie participative, mais dans les arrondissements de gauche, l'élu a surtout un rôle d'appui, d'accompagnement, d'ailleurs dans certaines chartes de fonctionnement les élus n'ont pas de droit de vote. C'est le cas dans beaucoup d'arrondissements. C'est une vraie divergence que nous avons

entre nous. Je pense que c'est important de traduire cet enjeu par la méthode et par le fonctionnement interne car l'appropriation par les habitants est un gage de réussite de cette démocratie locale participative.

J'ai repris un peu les chiffres des personnes qui s'étaient portées candidates. Dans la communication que vous avez faite, cela représente environ 600 candidatures entre les habitants et les associations. Quand nous avions fait le point dans nos débats de mai 2011, vous aviez signalé 1200 candidatures. Nous avons perdu 600 candidatures entre les deux renouvellements.
Je pense que c'est quelque chose qui doit nous interpeller. Cela veut dire que quelque part nous n'avons peut-être pas réussi à communiquer ou à motiver les habitants du 15ème à participer, en tout cas à candidater de façon plus importante, à ces instances qui sont pourtant fondamentales.

Je suis un peu déçue par la participation, nous serions tous contents d'avoir plus de participants aux Conseils de quartier et j'ai l'impression que nous avons toujours la même population. Nous manquons un peu de jeunes par exemple. C'est peut-être à nous de repenser l'organisation de ces réunions.

La charte du 15ème a été modifiée en mai 2011 suite à deux vœux adoptés à l'unanimité, présentés par notre groupe, sur la parité et sur le remplacement automatique. Je souhaitais également rappeler que dans la mise en place de ces chartes, le Maire de Paris a laissé la liberté à chaque arrondissement de s'organiser, de produire ses propres chartes.
Dans certains arrondissements cela a été l'occasion d'une véritable coproduction entre les élus et les conseillers de quartier, ce qui semble être une démarche tout à fait intéressante.
Pour terminer, je voudrais revenir sur la partie budgétaire. Je vous remercie de nous avoir présenté ces chiffres. Je note que par rapport à la dernière fois, nous n'avons pas eu autant de précisions sur le budget de fonctionnement. Vous faites l'état des opérations mais sans donner le détail.

Je rappelle que le 28 juin 2010 notre groupe avait demandé une présentation annuelle de ces états budgétaires. Il me semblerait important que dans les Conseils de quartier, soit présenté un bilan plus détaillé et plus précis des dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées chaque année. Je sais que les conseillers de quartier l'ont demandé, il n'y a jamais eu de suite. Ce n'est pas une question de confiance, mais de transparence, parce que la conviction que l'on a c'est qu'il est indispensable de donner chaque année un état plus précis que ce qui est donné aujourd'hui, parce que c'est un gage de motivation et d'appropriation par les conseillers de quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : il y a un certain nombre de réponses, j'en ferai aussi quelques unes. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit Madame Roy.
Madame Roy, c'est toujours un peu la même rengaine que vous nous sortez sur les Conseils de quartier, à croire que la plupart d'entre vous, à gauche, n'y assistez pas. Vous ne savez même pas Madame Roy, en quoi consiste le travail des conseillers de quartier, dont certains assistent ce soir au Conseil d'arrondissement.
Quel que soit leur âge, les bénévoles qui œuvrent au sein des Conseils de quartier et qui donnent de leur temps, non seulement pour assister aux réunions de préparation et aux réunions publiques, mais aussi pour arpenter les rues du 15ème arrondissement, je crois que la moindre des choses, Madame Roy, puisque vous vous dites si attachée à la démocratie de proximité et à leurs outils, c'est de rendre hommage à leur travail et à leur dévouement.

Personnellement, je ne considère pas que la démocratie a besoin uniquement de jeunes, mais de gens qui ont le temps de s'investir, quel que soit leur âge. Je salue leur travail parce que s'ils ne faisaient pas ce qu'ils font tous les jours pour les Conseils de quartier et bien nous ne serions pas là pour débattre de certains projets. Mesdames et messieurs, je vous remercie.

La seconde chose Madame Roy, concernant la présidence des Conseils de quartier et disons-le de l'action des conseillers de Paris qui viennent travailler avec les présidents des Conseils de quartier, franchement, que ce soit présider un Conseil de quartier dans le 15ème ou être un élu référent dans le 18e, ce qui importe c'est que les élus permettent une coordination des projets, sur l'animation, les budgets, avec les chargés de mission de la Mairie d'arrondissement qui font également un travail très important. Malheureusement, certaines des associations que vous subventionnez ne manquent pas de jeter le doute sur la compétence de ces chargés de mission et des permanents de la Mairie du 15ème.

Vous regrettez qu'il n'y ait pas assez de monde dans les Conseils de quartier. Nous ne devons pas assister aux mêmes réunions publiques, car chaque fois que j'y participe il y a beaucoup de monde. Je ne dis pas que les sujets abordés intéressent beaucoup l'assistance mais on peut noter que les habitants du 15ème sont au rendez-vous des Conseils de quartier.

Vous regrettez que ce soit toujours les mêmes personnes qui participent et bien au moins ils viennent, pour certains élus de gauche on ne peut en dire autant.

Vous savez Monsieur le Maire, un autre point pourrait figurer dans votre bilan sur les Conseils de quartier, ce sont les suites que la Mairie centrale donne aux demandes des Conseils de quartier.

Madame Roy vous me faites la leçon sur l'attachement que vous, élus de gauche, avez pour la démocratie de proximité, mais en fait vous vous en fichez complètement. Si vous y étiez si attentive avec vos collègues de gauche, vous auriez porté et soutenu un certain nombre de projets. Je pense par exemple au projet de collecte des déchets sanitaires du Conseil de quartier Brassens. Il y aurait énormément de choses que la Mairie centrale aurait pu faire modifier, adapter, revoir, si la gauche parisienne avait fait un peu plus attention aux projets que les conseillers de quartier qui donnent de leur temps souhaitaient faire remonter auprès de la Mairie d'arrondissement et de la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire, peut-être que dans la prochaine séance de bilan des Conseils de quartier, il faudra dresser le vrai bilan, en toute transparence, que la Mairie de Paris aura daigné accorder à cet outil de démocratie de proximité, que nous défendons.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais préciser en complément de ce qu'a dit mon collègue, que dans tous les Conseils de quartier des arrondissements de gauche ce sont des élus qui président les séances.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire. Pour répondre à Monsieur Sarracani, je crois que dans le 18e arrondissement il y a eu un changement et que la nouvelle charte ne prévoit plus que ce soient les adjoints au Maire qui président les Conseils de quartier mais nous le vérifierons ensemble si vous le voulez bien.

Dans les éléments que vous nous avez communiqués Monsieur le Maire, il y avait des choses intéressantes, éclairantes, je pense notamment à certaines données chiffrées que nous ne possédions pas.

Mais l'essentiel, et on le voit bien en filigrane au travers des différentes interventions des collègues qui se sont exprimés avant moi, c'est le lien qui

existe entre une Mairie d'arrondissement et les Conseils de quartier. Pour nous, les Conseils de quartier doivent pouvoir vivre leur vie de façon autonome. Je ne dis pas qu'il ne doit pas y avoir de liens, naturellement, ils doivent parler avec la Mairie d'arrondissement et les élus de la Mairie d'arrondissement doivent pouvoir y être entendus si le Conseil de quartier le demande, mais en aucune façon, le Conseil de quartier ne doit être soumis à je ne sais quel lien hiérarchique avec une Mairie d'arrondissement.

La Mairie d'arrondissement n'a pas à être un « donneur d'ordres ». Mes chers collègues, l'esprit de la loi de démocratie de proximité de 2002, et hélas nous le disons depuis maintenant 10 ans, n'est pas respecté dans cet arrondissement. La majorité vous a donné sans doute raison pour faire une autre politique mais nous dénonçons que la pratique qui existe de la démocratie de proximité dans le 15ème ne soit pas celle que les législateurs de 2002 avaient envisagée.

Isabelle Roy a eu raison de dire qu'il faut revoir la question de la présidence des Conseils de quartier par les élus, nous continuerons à porter ce combat-là. Mais au-delà, je crois que l'essentiel c'est que les Conseils de quartier puissent fixer librement leur ordre du jour.

Certes, il y a de nombreux cas où les conseillers de quartier proposent spontanément des questions d'ordre local qui sont inscrites sans difficultés à l'ordre du jour, c'est bien normal. Il en est d'autres aussi, je pense à des questions comme la sécurité ou la propreté qui sont inscrites dans la quasi-totalité des Conseils de quartier voire tous à la même période, on voit bien qu'il n'y a pas une remontée spontanée des habitants pour que cette question soit soudain examinée et débattue.

Nous savons comment les choses fonctionnent. Mais je veux vous dire que nous sommes tout à fait lucides sur ce fonctionnement et sur la façon dont on essaie parfois d'abuser les gens. Je siège dans un Conseil de quartier dont la présidente n'est pas en cause. Elle applique la politique qu'on lui demande de faire, mais à deux reprises, semble t-il, on lui a demandé d'inscrire à l'ordre du jour des questions de sécurité alors qu'aucun fait vraiment probant ne se posait réellement dans ce quartier. L'officier de police qui est venu lui-même l'a reconnu en indiquant qu'il n'y avait pas de problèmes de sécurité majeurs dans ce Conseil de quartier. C'est la démonstration par l'absurde que de vouloir décider de ce dont les habitants doivent parler, finalement cela ne les intéresse pas forcément. Quand on vous invite à une réunion pour parler de la drogue dans un certain quartier du 15ème arrondissement et bien excusez-moi, j'y vis ce n'est pas le premier des sujets dont me parlent les habitants de ce quartier.

Je terminerai mon intervention en indiquant que je salue l'engagement sincère des conseillers de quartier, il n'est pas en cause et je sais que la disponibilité dont ils font preuve, le temps qu'ils donnent pour ce qui est du bénévolat, est quelque chose qui mérite la reconnaissance et le respect et nous en avons tous pour ces conseillers de quartier qui donnent de leur temps pour faire fonctionner ces instances.

Je dirais simplement que l'engagement sincère au service des Conseils de quartier, devrait aussi se doubler par une meilleure représentation de la population, Isabelle Roy a eu raison de le dire, dans toutes ses nuances démographiques. Je suis obligé de constater que les actifs qui sont majoritaires dans notre arrondissement ne le sont pas dans le public, on peut dire qu'il y a là un fait qui mériterait d'être souligné avant de dire que tout va bien. Tout ne va pas bien dans la Mairie du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Il y avait d'autres interventions. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je regrette un peu l'esprit de polémique avec lequel la gauche a engagé ce débat sur la démocratie locale.

C'est dommage car je crois qu'il faut revenir effectivement à la loi. Vous avez dit, Madame Roy, que le Maire de Paris laissait les Conseils de quartier s'organiser un peu comme ils le souhaitent un peu partout dans Paris. La loi permet que les Conseils de quartier s'organisent librement dans chaque arrondissement et n'impose rien, ce n'est absolument pas le Maire de Paris qui nous fait une indulgence de ce côté-là.

Deuxièmement, la loi prévoit la création des adjoints de quartier qui ont une compétence propre. Je tiens à préciser, puisque le 18ème arrondissement a été évoqué à plusieurs reprises ce soir, que les élus d'opposition dans le 18ème arrondissement ne sont même pas conviés aux réunions des Conseils de quartier, je pense donc que nous n'avons aucune leçon de démocratie à recevoir de la part de la gauche.

La nécessité de transparence nous la partageons, d'ailleurs Monsieur le Maire, je pense que vous avez donné énormément de moyens sous cette mandature aux Conseils de quartier. Personne ne peut enlever à la Mairie d'arrondissement cette volonté de transparence, les séances sont filmées, vraiment il n'y a rien à cacher. Il y a peut-être un manque cruel de moyens qui ne sont pas donnés par la Mairie centrale. Il faudrait effectivement des collaborateurs supplémentaires pour

l'organisation, car 240 conseillers de quartier, 10 ordres du jour plusieurs fois par an, des fêtes de quartier, c'est lourd à gérer. Moi aussi je rends hommage à ceux qui organisent tout cela, ces collaborateurs qui sont vraiment très dévoués. Je trouve totalement injuste ces attaques.

Je pense que la loi a prévu que les élus soient vraiment partie prenante dans les Conseils de quartier, car ce sont eux qui sont garants de l'intérêt général et qui permettent d'éviter les intérêts catégoriels.
En effet, si un Conseil de quartier fixe ses ordres du jour selon tel ou tel habitant qui a envie de défendre une situation personnelle ou microscopique dans le 15ème arrondissement, l'élu qui est en charge de l'intérêt général, peut aussi veiller et recadrer.

Je constate qu'il y a effectivement une absence de ceux qui décident, c'est-à-dire les représentants de la Mairie centrale. Mes collègues ont donné des exemples, je pourrai donner l'exemple de Beaugrenelle où ceux qui décident étaient relativement absents de ces réunions où les habitants se sont beaucoup exprimés. J'ai eu le sentiment que la Mairie d'arrondissement était au chevet de ce quartier quand la Mairie centrale était totalement absente.

Mais c'est peut-être parce qu'il y a un manque de courage de la part des élus de gauche qui ne viennent pas rendre des comptes dans ces réunions, ni subir les critiques, car il faut aussi avoir du courage quand on est élu pour subir les critiques.

Sur les ordres du jour, là encore c'est totalement injuste puisqu'il y a des réunions de préparation auxquelles certains élus sont absents. Les absents ont toujours tort et pour intéresser davantage d'habitants à cet exercice de démocratie locale, donnez-nous les moyens de toucher 235 000 habitants et peut-être que là il y aura un profond renouvellement, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.
Je trouve que vous avez abordé ce débat de manière polémique, ce qui n'est absolument pas l'esprit qui règne dans les Conseils de quartier du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais revenir ce soir sur quelques échanges sur les Conseils de quartier, en me focalisant plus particulièrement sur le quartier que je connaîs bien, Citroën-Boucicaut. Au regard du fonctionnement de ce Conseil de quartier, je souhaite reprendre

quelques points. Monsieur Menguy vous indiquez que la gauche n'est pas assez présente et force est de constater qu'en tant que représentant de la gauche dans ce Conseil de quartier, j'ai été aussi présent, voire plus, que vous. Je pense être intervenu dans une mesure tout à fait normale en tant qu'élu pour répondre aux questions ou apporter des informations qui ont été posées par le public ou les membres du Conseil de quartier.

Concernant le public présent dans les Conseils de quartier, il ne s'agit pas de pointer du doigt telle ou telle population, nous avons une base aujourd'hui fidèle de personnes qui s'investissent, que ce soit en tant que conseiller de quartier ou de personne présente dans le public et qui s'investissent de façon très importante dans la vie de leur quartier. Nous souhaitons accueillir des personnes nouvelles qui n'ont jamais assisté à un Conseil de quartier.
Comment toucher des populations qui ne sont encore jamais venues dans un Conseil de quartier ? Nous constatons que dans le Conseil de quartier Citroën-Boucicaut nous n'avons pas suffisamment de jeunes ni de personnes actives qui pourraient apporter un autre regard sur le quartier. C'est un élément important.

Il a été posé la question du suivi d'un certain nombre de dossiers par la Mairie de Paris.
Sur le conseil Citroën-Boucicaut, j'ai rappelé à Monsieur Menguy que de nombreux échanges ont porté par exemple sur les aménagements et l'extension du Parc André Citroën. Ils ont fait l'objet d'une concertation exemplaire sur les aménagements qui étaient proposés par les conseillers de quartier et qui ont pour la plupart été retenus.

Il y a un suivi entre le Conseil de quartier et la Mairie de Paris, en revanche il n'y en a pas vraiment entre le Conseil de quartier et la Mairie du 15ème arrondissement. Depuis février 2012, où une marche exploratoire a été faite sur les espaces verts dans le Conseil de quartier Citroën-Boucicaut, il y a un certain nombre de points qui ont été relevés ; or aujourd'hui nous n'avons que très peu de réponses sur ce sujet. Il y a quelques aménagements complémentaires qui ont été réalisés mais pas à hauteur suffisante, je sais que les Conseils de quartier le suivent de très près.

Sur les budgets d'investissement, je regrette qu'il n'y ait pas eu de discussions beaucoup plus ouvertes et constructives dès le début des Conseils de quartier pour déterminer les projets. Beaucoup de Conseils de quartier ont proposé des choses assez similaires comme des agrès, c'est en soit très bien mais il est bizarre que pour beaucoup de Conseils de quartier le même aménagement et le même investissement soit proposé. Cela a son utilité mais je pense qu'il n'y a pas

eu assez de concertation ou en tout cas d'élargissement des réflexions pour proposer des choses qui correspondraient mieux à certains quartiers.

Sur l'absence des élus aux ordres du jour. Je trouve que les propos de Madame Poirault-Gauvin sont assez révélateurs lorsqu'elle indique que les élus ne sont pas présents ou très peu sur les ordres du jour. Nous n'avons pas la même conception de l'élaboration des ordres du jour. Pour moi en tant qu'élu, à chaque fois que je suis présent, je ne le suis pas toujours pour des contraintes professionnelles mais lorsque je suis présent, je me refuse d'indiquer mes préférences en termes d'ordre du jour. J'écoute ce qui est dit et je pense que c'est aux membres du Conseil de quartier présents d'exprimer l'ordre du jour qu'ils souhaitent et en tant qu'élu plutôt m'assurer que cela reste dans un cadre cohérent de l'intérêt général mais en tout cas pas de proposer un ordre du jour.

Par rapport à ce que vous avez dit, je trouve que c'est assez révélateur d'un certain nombre de fonctionnements différents. Tout cela pour indiquer que nous cherchons en tant qu'élus de gauche à favoriser le fait que ces Conseils de quartier prennent de l'ampleur, gagnent en autonomie et correspondent de mieux en mieux à une réponse sur les besoins constatés par les habitants dans le quartier. Vous y voyez une polémique, nous y voyons des remarques constructives pour l'avenir.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai été blessé par les propos tenus par Monsieur Alayrac sur mes cinq collègues adjoints, présidents des Conseils de quartier. L'expression « donneurs d'ordres » est inadmissible, et je demande deux choses, c'est qu'il retire cette expression et que cette mention soit retirée du procès-verbal. Merci

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac s'exprimera sur ce sujet. Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais vous dire qu'en ce qui me concerne, j'ai une assez longue expérience politique dans cet arrondissement, moi qui autrefois étais le benjamin du groupe aujourd'hui je suis un peu l'ancien, j'ai eu l'honneur d'être conseiller de Paris à une époque où j'étais conseiller délégué et puis je suis revenu après 7 ans d'absence, j'ai été ravi de vous retrouver.

Vous m'avez confié Monsieur le Maire cette tâche d'adjoint de quartier. C'est vrai qu'au début je me suis posé des questions et puis j'y ai pris beaucoup de plaisir. Je peux vous dire aujourd'hui que cela reste une expérience absolument passionnante. Moi qui avais déjà un parcours assez divers au sein de la ville, j'ai adoré cette expérience. Je voulais dire que jamais, et les conseillers de quartier des deux conseils que je préside en sont témoins, jamais un ordre du jour n'a été imposé. Nous avons toujours délibéré, nous avons parfois atteint l'unanimité, quand il l'a fallu, nous avons voté, c'était la majorité. Toutes les propositions sont bonnes à prendre et j'avoue que je mets au défi quiconque d'aller affirmer qu'un ordre du jour a été imposé.

Par ailleurs, j'ai toujours souhaité, et beaucoup en ont été témoins, vous-même Monsieur le Maire, puisque vous êtes venu à un certain nombre de reprises à ces réunions, refusé autant que faire se peut, la présence de la politique politicienne au sein des Conseils de quartier. Ce n'est pas le lieu pour cela. Il y a le Conseil d'arrondissement à la rigueur, le Conseil de Paris très certainement, mais la population ne souhaite pas, déteste même que le Conseil de quartier devienne l'enjeu de joutes politiciennes.

Je m'honore d'avoir en quelque sorte réussi dans une certaine mesure à éviter que l'on dérape dans ce genre de travers dans les Conseils de quartier.

Je voudrais rappeler que notamment dans un des deux Conseils de quartier, parce que c'est un peu les hasards, vous savez l'alchimie des affinités qui font que l'on arrive à constituer une équipe et bien nous en avons constitué une, en dépassant les attaches politiques de chacun qui n'ont pas forcément les mêmes attaches avec les mêmes familles politiques. Nous avons travaillé en commun et fait avancer les choses. Nous avons réveillé « la belle endormie » qu'était l'Ile aux cygnes, et puis grâce à vous et à Claire de Clermont-Tonnerre que je tiens à la saluer, quand jeune adjointe aux parcs et jardins elle s'était penchée sur cette île. Au lieu de repartir à zéro nous avons été dans cette continuité. Nous avons aujourd'hui également sensibilisé la Mairie centrale, pour qu'elle accorde les crédits après que le Conseil de quartier ait initié cette rénovation. Quand Monsieur Baghdad parle d'agrès je voudrais, juste pour l'anecdote, lui rappeler que la Mairie centrale sans d'ailleurs se concerter avec nous, a décidé d'installer de très nombreux agrès sur cette île que je vois d'ailleurs de mes fenêtres, et qui sont très fréquentés et très appréciés. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci et bravo pour votre action. Madame Bladier-Chassaigne.

Pascale Bladier-Chassaigne : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais dire à Monsieur Alayrac, puisqu'il insinue que la Mairie du 15ème ne doit pas être un donneur d'ordres et que l'on a imposé les questions sur la sécurité et la propreté dans de nombreux conseils, que ces deux sujets sont les sujets les plus sollicités dans les Conseils de quartier par les conseillers de quartier et par les habitants également. Ce sont deux sujets très préoccupants pour nos concitoyens.

Monsieur Alayrac si vous veniez plus souvent aux réunions préparatoires, vous sauriez que ces sujets-là sont vraiment les plus sollicités.
Puisque vous avez attaqué directement le Conseil de quartier St Lambert que je préside et qui a mis à l'ordre du jour la sécurité lors du conseil de février, je vous informe, car évidemment vous n'étiez pas là, que trois conseillers de quartier ont proposé ce sujet qui a été voté à l'unanimité. Voilà Monsieur Alayrac. Merci.

Monsieur le Maire : Un mot de Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, suite à ce que Monsieur Baghdad a dit sur le Conseil de quartier Citroën-Boucicaut. Monsieur Baghdad, je me souviens d'une réunion du Conseil de quartier sur le patronage laïc, il ne me semble pas que les recommandations et les demandes aient particulièrement été suivies par la Mairie centrale

Sur la question des espaces verts, si vous aviez participé à la réunion préparatoire il y a de cela quelques mois, vous auriez pu apprécier le travail des conseillers de quartier qui ont choisi et voté un certain nombre de projets sur un certain nombre d'équipements qui pourraient être soumis à arbitrage budgétaire et pour lesquels vous auriez pu constater que le président de séance s'est mis en retrait systématiquement, en l'occurrence le président de séance c'était moi.

Par ailleurs, concernant le suivi de la Mairie centrale, je voudrais vous rappeler que nous avions sollicité les services de la Mairie centrale pour qu'ils viennent exposer un certain nombre de projets, nous les attendons toujours Monsieur Baghdad. Nous avions demandé à la DASCO de venir pour l'école Olivier de Serres et à d'autres services de la Mairie centrale pour d'autres sujets. Il y a une méchante habitude qui veut que les services de la Mairie centrale ne viennent pas présenter aux habitants un certain nombre de projets qui les touchent directement. Vous en conviendrez Monsieur Baghdad que c'est un peu court pour se vanter d'être le défenseur de la démocratie de proximité.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Roy très rapidement.

Isabelle Roy : Juste pour donner des précisions à Monsieur Menguy sur ma première intervention. Bien sûr, je pense que Monsieur Baghdad l'a bien exprimé, qu'il n'y a pas de remise en cause du travail des conseillers de quartier. Je renvoie cette assemblée aux propos que j'ai pu tenir dans les Conseils de quartier, ils sont sur vidéo, donc ils sont regardables. Simplement, l'idée est de s'interroger pour savoir si on est complètement satisfait de la situation. C'est l'enjeu de la discussion que nous avons souhaité lancer. Quand on passe de 1200 candidatures à 600, je pense que sur la fréquentation des Conseils de quartier, c'est vraiment dans cette enceinte que l'on doit poser ces questions.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je crois que chacun a pu largement s'exprimer. Bien sûr qu'il faut se poser des questions c'est comme cela que l'on avance. Ce que je regrette un peu dans ce débat ce n'est pas la polémique avec laquelle un certain nombre de propos qui ont été tenus parce qu'après tout, c'est le jeu démocratique et c'est la vie politique locale comme nationale. Mais parfois je regrette la légèreté avec laquelle ont été tenus un certain nombre de propos montrant de la part d'un certain nombre d'élus, la grande méconnaissance du fonctionnement de ces Conseils de quartier et de l'intérêt du travail qui s'y déroule. Moi-même j'essaye d'y siéger régulièrement, notamment lorsque des projets importants sont présentés. Je sais que la gauche a contesté le fait que le Maire de l'arrondissement puisse siéger dans les Conseils de quartier. Or, c'est quelque chose que j'apprécie particulièrement, je rejoins par-là notre collègue Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, je trouve que c'est extrêmement important et intéressant, car il y a aussi une interactivité pour les élus d'entendre concrètement et directement ce qui remonte du terrain, quels sont les avis, les opinions, les observations, les questions, les mécontentements qui sont exprimés par les habitants.

C'est vraiment un exercice de démocratie directe même si il y a l'entremise des conseillers de quartier. Pour rien au monde je ne voudrais me priver de cette extraordinaire richesse d'opinions et de propositions qui émanent des Conseils de quartier et je crois qu'il est bon que le Maire et les élus entendent ce qui se dit dans ces réunions.
Je pense que l'architecture que nous avons mise en place, bien sûr elle ne vous convient pas, c'est un débat que nous avons eu ; c'est un peu la même que celle que l'on retrouve dans un certain nombre d'arrondissements y compris quand les maires sont de gauche, comme le 4^{e}, le 9^{e}, le 11^{e} et le 12^{e}.
Nous n'avons pas parlé du 18ème où mes collègues UMP de l'arrondissement se plaignent de ne pas être invités alors que nous, nous avons une représentation

pluraliste dans ces conseils. Je crois que l'architecture que nous avons mise en place permet à la fois à l'élu de faire un vrai travail de fond, et pas simplement se contenter de débats théoriques, même si il n'y a pas de concrétisation et de suivi par les élus puisque nous n'avons même pas d'administration locale pour suivre ces dossiers et les faire aboutir.

Je pense que les Conseils de quartier ce n'est pas simplement le débat théorique et sans suite, mais ce qui nous importe à nous c'est qu'il y ait une efficacité opérationnelle donc des adjoints et des Conseillers de Paris qui peuvent relayer.

Quand nous siégeons en Conseil de Paris, je crois qu'il est très important qu'un certain nombre de Conseillers de Paris qui sont chargés de la vie locale puissent s'exprimer en reprenant des propositions des Conseils de quartier et ensuite informer les habitants et les conseillers de quartier de ce qui se dit au Conseil de Paris où finalement tout se décide.

J'aime bien la démocratie locale, les Conseils d'arrondissement, les Conseils de quartier certes, mais vous savez bien que les Conseils d'arrondissement ne donnent qu'un avis sur tous les projets de délibération qui leur sont soumis. Quant aux Conseils de quartier, ils n'ont même pas la possibilité de faire voter par une instance réglementaire représentative leurs projets, les décisions sont toutes prises à l'Hôtel de Ville par le Conseil de Paris et la municipalité en place.

Ce qui est important c'est que nous puissions porter la parole des Conseils de quartier au Conseil de Paris. C'est vrai que pour un certain nombre d'entre vous, notamment qui siégez sur ces bancs de gauche, je comprends que vous n'ayez pas insisté sur le fait que jamais les Conseils de quartier dans cet arrondissement n'ont eu autant de possibilités d'expression, de moyens, aussi bien budgétaires qu'en matière d'information, de prise en charge de leurs dépenses administratives. Nous dépensons pour les Conseils de quartier quatre fois plus que ce qu'exige la Mairie centrale par rapport aux budgets qu'elle attribue aux Conseils de quartier.

Que vous n'ayez pas insisté sur le fait que les ordres du jour, ce qui n'était pas forcément le cas dans les mandatures précédentes, soient décidés et cela a été dit par différents élus, par les conseillers de quartier eux-mêmes avec l'aide, l'appui et l'assistance des adjoints, qui savent eux par exemple quand un projet municipal est proposé par la Mairie Centrale, l'inscrire ou proposer l'inscription au Conseil de quartier afin que quand il y a par exemple Auto lib ou Vélib dans un quartier eh bien, que les conseillers de quartier ne soient pas empêchés d'en

débattre en raison du fait que le Conseil de quartier si il n'est pas informé se prononcera une fois que les installations auront été mises en place.

Je cite cet exemple mais je pourrais en citer bien d'autres comme les nombreuses initiatives récentes mais extrêmement fortes qui sont prises par les conseillers de quartier comme les animations locales, les fêtes de quartier qui ont lieu maintenant deux fois par an (une l'été, une l'hiver).
Il y a une vie de quartier qui a été permise aujourd'hui par les Conseils de quartier et il faut s'en réjouir, avec des animations au profit des habitants auxquelles participent d'ailleurs bien au-delà des Conseils de quartier beaucoup d'associations locales et de résidents. Le nombre de projets est absolument faramineux. Nous vous avons diffusé mes chers collègues, mille pages de compte-rendu de Conseils de quartier et de propositions dans les 150 réunions qui ont été tenues. Il y a donc énormément de projets. J'en cite un très emblématique, nous savons bien que le minibus de quartier, au départ, a été un des projets du Conseil de quartier que présidait autrefois Jean-Raymond Delmas, c'est parti de là ce projet du minibus de quartier même si il a été relayé ensuite par des élus aussi bien du 15ème que de la Mairie de Paris. Ce sont des conseils qui vivent.

Vous avez évoqué des problèmes mais attention, parce qu'un certain nombre de ces problèmes résultent de l'action ou de l'inaction de la Mairie de Paris. C'est vrai que nous regrettons, je n'en impute pas la responsabilité politique aux uns et aux autres, il y a une machinerie administrative aussi lourde et qui fait que lorsqu'un projet est proposé par un Conseil de quartier , il peut arriver, assez souvent malheureusement que les plans de charge des directions locales soient tellement complets que les administrations de la Mairie de Paris, la voirie, la propreté ou les parcs et jardins n'ont pas le temps, la possibilité technique, aussi bien d'étudier ce projet que de le financer et même d'en faire une priorité. En effet il y a des priorités qui sont décidées par la Mairie centrale ou par la Mairie du 15ème et qui obèrent leur plan de charge.

Il y a également la question du personnel. Il faut dire que tous ces Conseils de quartier sont tenus à bout de bras par deux collaborateurs ici et nous n'avons pas la possibilité d'en faire davantage. Lorsque vous dites qu'il n'y a pas assez d'habitants dans les Conseils de quartier, cela dépend des sujets, des conseils etc...
C'est aussi parce que nous n'avons pas les moyens de diffuser un flyer, un courrier, à l'ensemble des 25 000 habitants, il faut savoir que nous sommes un arrondissement d'un quart de millions d'habitants, ce qui est plus que la totalité d'un arrondissement central de Paris. Nous avons donc une difficulté, pourtant

nous essayons de faire le maximum, d'ailleurs ce sera retracé au compte administratif tout à l'heure.

Beaucoup de moyens qui sont budgétés sont vraiment des moyens qui sont mis en œuvre dans les Conseils de quartier qui font augmenter telle ou telle dépense mais c'est une volonté. Quant à la politisation, vous savez quand on a vu lors des dernières législatives une candidate aux élections venir dans chaque Conseil de quartier uniquement pour prendre la parole et se présenter en disant « moi je suis la candidate du parti socialiste dans la 12e circonscription législative », franchement nous n'avons pas de leçon à recevoir de ce côté-là.

Mes chers amis nous aurons encore ces débats, il faut qu'ils aient lieu parce que il y a aussi des choses que vous avez dites dont il nous faudra tenir compte et les choses ne sont pas figées, elles doivent évoluer dans le sens de l'amélioration de la démocratie locale qui est vraiment notre objectif, à toutes et à tous ici dans cette enceinte.

Je ne vais pas mettre aux voix cette communication. Nous en prenons acte.

6. Adoption du compte administratif 2012 de l'état spécial du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Un président de séance désigné va rapporter en mes lieu et place le compte administratif 2012, comme l'exige la loi. Vous savez que depuis la démission de notre collègue Alain Destrem qui était conseiller de Paris délégué aux finances auprès de moi, Daniel Georges Courtois l'a remplacé dans cette éminente fonction. Je propose donc sa candidature à vos suffrages pour venir occuper le siège de président de séance pour rapporter le compte administratif. Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV. La majorité étant acquise, Monsieur Courtois est désigné comme Président de séance pour le compte administratif. Je l'invite à venir siéger à ma place. La règle veut que pour ma part je quitte la salle.

Daniel-Georges Courtois : Mes chers collègues, le compte administratif de notre état spécial, dont nous discutons chaque année à pareille époque, est un document important qui retrace les dépenses effectives engagées par notre collectivité au cours de l'année n-1, en 2012 en l'occurrence.

Ces dépenses portent sur le fonctionnement, Dotation de gestion locale et Dotation d'animation locale, et sur l'investissement, au titre de la Dotation d'investissement.

En 2012, les crédits ouverts, qui conjuguent le budget primitif, les crédits reportés de l'année précédente et les abondements éventuels octroyés lors du vote du Budget supplémentaire, se sont élevés à 12,7 millions, contre 12,6 en 2011, ce qui constitue une progression de 0,66% (plus faible que l'inflation, donc une baisse relative) contre +5% pour la période 2010 à 2011 et +13% pour la période 2009/2010. La capacité d'intervention de la Mairie du 15e a donc en réalité diminué l'année dernière en dépit d'obligations toujours plus nombreuses.

L'évolution des crédits de l'état spécial a par ailleurs été marquée en 2012 par trois évènements marquants :
. le transfert en milieu d'année aux services centraux des loyers et des charges de la Maison des Associations (pour 97.850 €) ;
. par la fermeture des deux crèches Félix Faure due à un dégât des eaux ;
. par le transfert à la Mairie du 15e des jardinières de proximité jusqu'à présent gérées par la Mairie centrale

S'agissant de la Dotation de gestion locale, la faible augmentation des crédits ouverts en 2012 (+1,85% par rapport à 2001 avec une inflation à plus de 2% !) est due au fait que, contrairement à l'année précédente, les crédits obtenus au BS de juillet 2012 ont été très réduits (seulement 83.000 € contre près de 500.000 € l'année précédente).

En 2012, les crédits ouverts pour l'animation locale ont diminué après avoir légèrement augmenté l'année précédente : ils passent ainsi de 1,4 million en 2011 à 1,3 million en 2012. Cette perte de marge de manœuvre a cependant été compensée par un taux de crédits engagés et mandatés très élevé qui nous a permis de consommer en 2012 1,14 million contre 1,08 l'année précédente. Nous avons ainsi pu mener à bien les animations culturelles, sociales et sportives habituelles et renforcer également la démocratie locale et le lien social dans les quartiers.

Quant à la Dotation d'investissement, son montant au primitif est identique depuis des années, 486.000 €, alors que dans le même temps, la bonne exécution des dépenses limite le montant des reports des années antérieures et réduit le montant des crédits ouverts, donc la marge d'intervention de la Mairie du 15e.

En 2012, les crédits ouverts sur la DI s'élevaient ainsi à 967.000 € seulement (contre 985.000 € l'année précédente). Sur les exercices budgétaires 2009, 2010, 2011 et 2012, ces crédits ouverts auront ainsi fondu de 40%.

Là encore, le taux des crédits que nous avons pu mandater nous a permis de sauver la situation : en 2011, nous avions mandaté 504.000 € et en 2012, malgré des crédits disponibles en baisse, nous avons pu engager 55% de crédits supplémentaires, à 781.000 €.

De manière globale, pour ce qui est du mandatement des crédits de la totalité de l'ESA (c'est-à-dire le paiement des fournisseurs, aboutissement de la procédure comptable), les résultats déjà corrects des années antérieures se sont encore améliorés : en 2012, le total des crédits mandatés a cru de 6,62% par rapport à l'année précédente. Le taux du mandaté 2012 sur le budget primitif 2012 s'élève ainsi à 111,55%, en hausse de 6 points par rapport à l'année précédente, ce qui démontre clairement que, sans les reports du BS, même minimes, nous ne pourrions nous contenter des crédits inscrits au primitif. Le montant des crédits mandatés représente 93,10% des crédits ouverts sur l'ESA en 2012, contre un taux de 87,69% l'année précédente.

Cette évolution très positive, qui succède à des résultats plus mitigés en début de mandature, résultats que l'opposition avait vertement critiqués, est due au fait que le Maire du 15e accorde depuis deux ans à chaque chef de circonscription (espaces verts, voirie, affaires scolaires, etc...) un plafond de dépenses annuel établi à partir des quatre années précédentes. Ce plafond, notifié en tout début d'année, doit donner lieu à une liste d'opérations fournie à la fin du premier trimestre. Ces opérations, validées par le Maire, doivent ensuite être réalisées par les services techniques sous quatre mois maximum, ce qui permet ensuite au service de l'état spécial de « récupérer » les factures auprès des fournisseurs et de « mandater » les dépenses bien avant la fin de l'exercice budgétaire.

Le taux d'un des crédits ouverts (les EJ) en 2010 avait légèrement fléchi à 86,19% par rapport à l'année précédente (88%). En 2011, ce taux d'exécution s'élevait à 97,78%. Il se montait en 2012 à 98,92% ce qui veut dire que nous avons engagé l'année dernière la quasi-totalité des crédits ouverts, preuve s'il en est que, plus les années passent, moins les crédits accordés au 15e sont suffisants. Ainsi, la totalité des crédits prévus pour les travaux urgents (ligne 615-22 de la DAL) ont-ils été engagés dès la fin de l'automne 2012, ne nous permettant plus, pendant plusieurs semaines, d'engager des travaux pourtant indispensables dans les écoles ou les crèches et nous obligeant à reporter ces travaux au tout début de l'exercice budgétaire 2013.

Ce bon niveau d'exécution serait encore meilleur si certains marchés sous-dimensionnés, ne nous étaient pas *de facto* quasiment inaccessibles (marché des

crèches par exemple, ou encore des aires de jeux pour les espaces verts) ou si des directives n'arrivaient pas parfois au cœur de l'été aux maires d'arrondissement leur enjoignant de réduire l'ampleur des travaux initialement envisagés.

En tout cas, ce bon niveau d'exécution obère sérieusement l'avenir car nous ne pouvons plus compter sur les vrais reports correspondants à des crédits libres à dépenser, c'est dire ce qu'on appelle les reports correspondants aux crédits non engagés, y compris pour l'exercice budgétaire en cours. Ainsi, 138.000 € seulement, toutes dotations confondues, de crédits libres à dépenser vont-ils être reportés sur l'exercice 2013, alors qu'en 2012, c'était plus de 290.000 € de crédits 2011 qui avaient pu être reportés sur l'exercice suivant.

C'est un sujet sur lequel nous aurons à revenir lors du vote du budget supplémentaire de l'état spécial en juillet, mais il faudra impérativement que l'amélioration de l'exécution du budget, que nous partageons tous, constaté régulièrement à travers les taux de mandatements et d'engagements juridiques, ne se traduise pas par une réduction de fait des crédits et donc de notre capacité d'intervention. Je crois que nous sommes tous d'accord pour aller dans ce sens-là et nous nous reverrons tous à l'occasion des prochaines discussions budgétaires. Merci de votre attention.

Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je me permets d'intervenir brièvement sur différents sujets. Vous avez rappelé dans votre intervention qu'en début de mandature, vous nous reprochiez le niveau de crédit ouvert de report qu'il y avait dans cet arrondissement et que c'était d'abord sur ce levier là qu'il fallait engager des efforts avant de réclamer des crédits supplémentaires. Donc je souligne les efforts qui ont été faits par la Mairie du 15ème arrondissement. C'est pour moi de la bonne gestion qui va dans un sens normal d'utilisation avant de demander quoi que ce soit d'autre. Aujourd'hui effectivement nous arrivons à un taux d'engagement et un taux d'utilisation qui est dans une norme raisonnable et qui va nous permettre de nous projeter sur l'avenir. Je pense que nous n'aurons pas cette année le débat sur les crédits supplémentaires, mais nous l'aurons l'année prochaine avec le renouvellement des mandats d'élus. Ce sera une discussion politique. L'effort qui a été fait sur cette mandature souligne qu'il était nécessaire. Avant de demander plus, il fallait faire cet effort là.

Le deuxième point que je souhaitais aborder, est le fait que vous souhaitiez discuter sur les marchés et leur sous-dimensionnement. Il est vrai que parfois, c'est difficile, vous savez que les marchés sont extrêmement lourds à Paris, que parfois ils nécessitent des renouvellements qui tombent parfois à des périodes malheureuses pour faire appel à des marchés. Je pense que ces difficultés que vous avez soulignées, il faut que nous puissions tous y travailler de concert pour qu'il n'y ait pas de frottement dans l'utilisation des projets ou du fonctionnement de la Mairie.
L'année dernière, un certains nombre d'éléments nous avaient été remontés, qui indiquaient que nous n'allions pas pouvoir faire fonctionner la Mairie du 15ème arrondissement avec les dotations données. Force est de constater qu'avec une gestion un peu plus juste cela fonctionne très bien. On nous avait également indiqué que pour les crèches, les parents allaient se soulever parce que les crédits étaient insuffisants pour acheter les fournitures nécessaires pour les enfants. Je crois que sur les crèches il n'y a pas de problèmes ni d'ailleurs dans l'ensemble des équipements de proximité qui fonctionnement de manière très correcte et qu'il n'y a pas de rupture à prévoir dans les fournitures nécessaires à leur bon fonctionnement.

Troisième point. J'ai remarqué quelques hausses. De manière générale, il serait souhaitable que nous puissions avoir dans l'état spécial d''arrondissement, les crédits engagés sur l'année précédente afin d'avoir un comparatif plus précis pour souligner les évolutions poste par poste.

En faisant cet exercice là nous pouvons constater un certain nombre de hausses qui nous paraissent surprenantes et sur lesquelles Monsieur le Président, vous pouvez nous apporter un certain nombre d'éclairages. Les frais de réception, en 2011 étaient de 34 000 euros, en 2012 ils sont de 106 000 euros, c'est-à-dire une augmentation de 230 %. En période d'élections où il y a des contraintes plus importantes en matière de frais de réception, je m'étonne de cette augmentation significative alors que les règles voudraient que nous ayons un fonctionnement qui soit plutôt à la baisse ou en tout cas n'augmente pas. Ce n'est pas le cas. Monsieur le président si vous pouvez nous apporter des précisions sur ce sujet je vous en remercie.

Daniel-Georges Courtois : Merci Monsieur Baghdad pour ces questions. D'autres interventions.
Je vais répondre à Monsieur Baghdad. En réalité, sur la question des frais de réception, alors que moi-même je m'intéresse plus aux crédits engagés et non mandatés, qu'aux crédits mandatés pour déterminer le bon niveau auquel il fallait fixer les dotations. Les crédits engagés et non mandatés sont reportés mais ce

ne sont pas de nouveaux crédits mis à notre disposition. Sur ce point là nous sommes d'accord, nous pourrons tout à fait comparer les engagements une année sur l'autre même si vous êtes bien conscient que s'agissant du compte administratif, nous comparons essentiellement les sommes mandatées aux crédits ouverts plutôt qu'aux crédits engagés.

Dans un souci de bonne gestion je partage votre façon de voir les choses puisque moi-même c'est de cette façon que je réagis aussi. Sur les frais de réception nous allons probablement avoir une petite divergence car je raisonne en termes de frais de réception pour les dotations locales et dotations d'animation locale. Il faut comparer les périodes.

En 2011, il ne vous a pas échappé qu'il y a eu des travaux dans la salle des fêtes de la Mairie, donc nous avons eu un certain nombre de réceptions ou de manifestations à la Mairie du 15ème et que par ailleurs il y a eu les élections qui ont occasionnées un certain nombre de dépenses supplémentaires : plateaux repas pour les présidents, les assesseurs, remerciements... Je dirais que la bonne période de comparaison en termes de crédits par rapport à 2012 c'est probablement plus 2010, puisque c'est une période où la salle des fêtes était ouverte et il n'y a pas eu d'élections à répétition comme en 2012, avec les élections présidentielle et législatives.

On arrive à une augmentation de 10 % par rapport à 2010, augmentation qui ne me paraît pas énorme et qui traduit surtout qu'un certain nombre de choses qui n'avaient pas pu être réalisées en 2011 du fait de la fermeture de la salle des fêtes ont été reprises en 2010 et entraînent une légère augmentation cette année.
Sur les marchés, il faut effectivement que l'on regarde comment nous pouvons améliorer cela ensemble.
Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Cela veut dire que les dites dépenses vont baisser en 2013.

Daniel-Georges Courtois : Oui bien sûr.

Claude Dargent : Très bien nous vérifierons.

Je vais mettre aux voix cette question. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adopté.

Monsieur le Maire : Merci à Daniel-Georges Courtois d'avoir rapporté le compte administratif.

◊

7. 2013 DLH 17 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

8. 2013 DLH 76 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 3-5 rue Oscar Roty (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

9. 2013 DU 33 - Avenant au protocole d'accord avec la société Pitch Promotion. Déclassement et cession de la parcelle 102 rue Castagnary, 6 rue du Bessin, 3, rue du Bocage (15e).

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis tout à fait satisfaite que nous parlions de ce terrain de la rue Castagnary qui a besoin d'être régénéré. Je m'intéresse particulièrement à la construction d'un EHPAD sur ce terrain, je regrette ce retard, qui est dû en partie sans doute à des contraintes de la Ville, de la DASES qui ne donnent pas assez rapidement leur avis pour que cela puisse passer. J'ai bon espoir, même si aujourd'hui il n'y a absolument rien d'inscrit à l'ARS (Agence Régionale de la Santé), pour les appels d'offres, que dans le courant de l'année les choses avancent.
Le permis de construire a été accordé, les recours ont été purgés et nous attendons.
Je rappelle que dans le 15ème nous avons quand même plus de 20 000 personnes qui ont plus de 75 ans. Nous savons que les entrées en EHPAD se font entre 78-85 ans pour les hommes et un peu plus tard pour les femmes. Nous avons un

besoin important de places. A l'heure actuelle « Anselme Payen » est en pleine restructuration, c'est une bonne chose mais il faut attendre un peu.

Il y a trois autres maisons qui accueillent des personnes âgées. Je constate en y allant souvent, que les personnes qui entrent en EHPAD sont de façon générale bien sûr accompagnées par la famille, mais souvent par les voisins, les gens du quartier, la gardienne. Donc c'est très important que toutes ces personnes qui entrent en EPADH restent dans leur quartier au plus proche de chez eux.
Nous avons trois projets dans le 15ème : « Lourmel-Eglise » qui est déjà en construction, « St Michel » avec peut-être un démarrage des travaux d'ici la fin de l'année et « Castagnary ». Je regrette que Castagnary ait pris autant de retard.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Simplement pour éclairer Madame Ceyrac qui ne peut ignorer la lourdeur des procédures administratives. Elles s'imposent à nous tous y compris à la Ville de Paris. Vous savez sans doute que la création d'un EHPAD, dont nous aussi nous nous réjouissons, nous avons porté ce projet fortement, impose que soit obtenue une autorisation d'exploitation.
Or la délivrance de cette autorisation est précédée d'une procédure d'appel à projets. Cela veut dire, organisée par l'Agence Régionale de la Santé, et non pas simplement par le Département de Paris mais conjointement avec lui. Le lancement de l'appel à projets est prévu pour le deuxième trimestre de cette année. La désignation du gestionnaire devra intervenir au plus tard au 1er trimestre 2014. Cela veut dire, Madame Ceyrac que nous aurons un démarrage des travaux au 1er trimestre 2014, ce qui explique la durée du montage de ce projet dont nous nous réjouissons comme vous qu'il puisse s'installer dans ce quartier

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Mon collègue a donné à Madame Ceyrac les éléments qui lui permettent de comprendre le délai, qu'elle regrette et que nous regrettons aussi. Je voulais juste ajouter que, comme elle le sait, la création des places d'EHPAD est une des priorités de la Ville de Paris depuis 2001. Le nombre de places créées a été tout à fait considérable. Il n'y a pas de nuances entre nous, nous poursuivons le même objectif.

Monsieur le Maire : Juste un mot sur ce beau projet qui a recueilli l'unanimité dans notre conseil.

Ce que l'on peut regretter, comme l'a évoqué Madame Ceyrac, c'est qu'assez tardivement, la ville a décidé d'intégrer 10 % de lits sociaux au sein du futur EHPAD, qui est un établissement privé. L'administration a donc été amenée à réexaminer le projet et l'inscrire finalement, en faisant appel partiellement à un financement public, ce qui n'était pas le cas dans la version initiale, sur la liste des appels à projets courant 2013.

Monsieur Alayrac a donné des délais de réalisation, j'espère qu'ils seront tenus. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il en soit ainsi. En tout cas aujourd'hui il n'y a rien dans les circuits.

J'en profite pour indiquer, que sur le projet global, qui concerne la réalisation de logements sociaux, du jardin, du transfert du terrain de sport, que nous attendons toujours une réunion publique, qui a été souhaitée et reportée, en tout cas annoncée par Madame Hidalgo. Une réunion publique de concertation devait se tenir il y a maintenant plus d'un an. Elle a été annulée à l'époque. Nous souhaiterions vraiment que cette réunion puisse se tenir de nouveau avec des représentants de la ville, puisque la seule réunion de concertation qui a eu lieu, s'est tenue malheureusement en l'absence des services de la ville qui n'ont pas voulu être présents à l'époque, ce qui m'a amené à présenter, en tant que Maire d'arrondissement, le projet avec la société Pitch Promotion, sans aucune assistance des services municipaux.

Je pense qu'il convient maintenant de se réinscrire dans un cadre plus respectueux des formes et de l'intérêt général et qu'une réunion de concertation soit assez rapidement menée en présence des services municipaux bien sûr.

Je voudrais également rappeler que nous souhaitons vraiment, pour assurer la continuité du service public dans ce quartier, que le nouveau terrain d'éducation physique soit ouvert en septembre. Il faut que la sécurisation du site soit organisée de façon à limiter et à empêcher les intrusions nocturnes, d'où l'importance de la hauteur des grilles du terrain de sport, pour éviter d'éventuelles nuisances sonores. Il y a donc un certain nombre de questions techniques sur lesquelles je n'insiste pas parce que ce n'est pas tout à fait l'objet de l'avenant que nous allons voter mais qui néanmoins sont importantes pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire : Madame Tachène.

Anne Tachène : Simplement un seul mot puisque tout a été dit. Depuis le départ nous sommes favorables à ce projet et nous regrettons le démarrage tardif des

travaux comme cela a été rappelé. Malgré toutes ces petites remarques je pense que nous pouvons adopter en l'état ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? adopté à l'unanimité.

◊

10. 2013 DU 64 - Reddition des comptes et quitus à la Sempariseine - ZAC Dupleix (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

11. 2013 DU 10 - Acquisition à Paris Habitat d'un volume dans l'ensemble immobilier 77 à 85 boulevard Lefebvre, 64 à 86 rue de Dantzig, 22 à 28 rue de la Saïda (15e).

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Mes chers collègues,

Les travaux d'aménagement de la 1ère tranche de la Petite Ceinture - Balard/Olivier de Serres- soit 1 km 3 avancent sans trop de heurts et je tiens à saluer le travail de ma collègue Marie Toubiana qui intervient avec efficacité et réactivité afin d'atténuer les désagréments subis par les riverains, en particulier lors des opérations d'abatages ou pour résoudre des problèmes de tenue de chantier.

J'ajoute que nous attendons avec impatience l'ouverture de cette promenade qui pour sa 1ère phase avait fait l'objet de plusieurs réunions de concertation ou de présentation en Conseil de quartier afin que les aménagements prennent en compte, en amont et dans la mesure du possible, les préoccupations qui s'exprimaient.

Or qu'elle a été notre surprise de découvrir que pour la 2ème tranche Olivier de Serres/Brassens la ville avance cette fois en solo . Ainsi le Maire de Paris nous demande ce soir de l'autoriser à acquérir pour 1€ symbolique une emprise de 1 316 m² située au cœur de l'ensemble de logements Lefebvre/Dantzig/Saïda

appartenant à Paris-Habitat, afin de contourner la traversée du tunnel de 300 m situé entre la rue Olivier de Serres et la rue de Dantzig
Je tiens à exprimer une certaine surprise dans la mesure où la 2ème tranche de la Petite Ceinture ne devait être réalisée qu'en 2014. En effet, d'une part les crédits alloués pour cette mandature et d'autre part la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville et RFF ne concernent que le 1er tronçon reliant Balard à Olivier de Serres.

Ensuite la délibération acte un projet qui n'a même pas été présenté au Maire du 15e et encore moins aux habitants !
La délibération mentionne qu'une « concertation avec les habitants est prévue fin mars/mi-avril 2013 ». C'est une plaisanterie car nous sommes le 15 avril et aucune concertation n'a eu lieu et n'est programmée. J'imagine quelle sera la stupéfaction des locataires de l'ensemble Lefebvre Dantzig qui compte 1 000 habitants lorsqu'ils prendront connaissance du projet. En effet, non seulement les travaux vont démanteler l'Espace Vert Protégé de 8 000 m2 inscrit au PLU, mais ils vont aussi modifier considérablement l'environnement et les conditions de vie des habitants qui s'étaient fortement investis pour améliorer leur cadre de vie
Je me souviens d'ailleurs Monsieur le Maire qu'en mai 2012, vous aviez saisi la DEVE et Paris-Habitat pour demander que dans le cadre de la 2ème phase de la Petite Ceinture les études de faisabilité portant sur les 2 hypothèses de franchissement du tunnel vous soient communiquées.

Vous souhaitiez avoir communication de 2 études :

- D'une étude portant sur une traversée sécurisée du tunnel, ce qui éviterait de couper la promenade et d'avoir à sortir rue Olivier de Serres au milieu des voitures. Je précise d'ailleurs que dès 2000 la traversée du tunnel avait été envisagée puisqu' une importante étude de l'APUR prévoyait que le tunnel de 330 m -qui est rectiligne- ferait partie de la promenade, qu'il serait sécurisé, éclairé et animé *(pour vous donner un ordre de grandeur, je précise que le tunnel des Tuileries fait lui 800 m).* J'ajoute que cette solution éviterait d'avoir une rupture de la promenade, et serait plus respectueux du Plan Biodiversité que nous avons voté en 2011 qui prescrit un renforcement des continuités écologiques

- la deuxième étude demandée portait elle sur un éventuel prolongement en surface. Vous aviez d'ailleurs précisé que si l'hypothèse de contournement du tunnel devait être retenue une concertation devait s'engager dans les plus brefs délais avec les riverains et les habitants de l'ensemble Lefebvre Dantzig afin que leurs demandes soient prises en compte.
  Bien sûr, nous n'avons reçu aucune étude, pire le projet de délibération

précise que non seulement le choix retenu est celui de la traversée en surface mais qu'en plus les travaux débuteront au mois d'août pour une ouverture au public en décembre 2013, ce qui en l'état ne laisse absolument pas de temps pour revoir le projet à l'issue d'une hypothétique concertation de façade qui ne se résumera probablement qu'à la présentation dudit projet...
Dans cette affaire l'Exécutif parisien choisit de passer en force au mépris des habitants et de la qualité du projet de coulée verte, ...sans doute pour gonfler artificiellement son bilan de fin de mandature.

Claude Dargent: Décidément l'action de la Mairie de Paris ne trouve aucune grâce aux yeux de la majorité de cet hémicycle. Lorsqu'il est question de place d'EHPAD on trouve que nous allons trop lentement et là en revanche on trouve que la Ville de Paris va trop vite.

Je laisse chacun juger de l'impartialité de cette attitude et je voudrais juste ajouter quelques éléments. D'abord Madame de Clermont-Tonnerre, je pense que l'objectivité devrait amener dans un premier temps à se réjouir que le 15ème arrondissement soit le premier arrondissement qui va bénéficier de l'ouverture de la « Petite Ceinture » ferroviaire aux piétons et aux cyclistes.
La « Petite Ceinture » comme nous le savons, fait tout le tour de Paris, la première section qui sera ouverte aux habitants sera dans le 15ème arrondissement, je pense que l'action d'Anne Hidalgo n'y est peut-être pas pour rien, mais chacun jugera.

Il faut se féliciter, en l'occurrence, que le 15ème arrondissement, soit le premier à bénéficier de l'ouverture de cette voie dont chacun va pouvoir bientôt profiter. Dans un second temps, il faut un peu expliquer ce qui vient d'être dit. La complexité depuis le début c'est la portion du tunnel situé entre la rue Olivier de Serres et le Parc Georges Brassens. Je dois vous dire, et beaucoup de gens autour de moi ont la même opinion, Madame de Clermont-Tonnerre, l'idée que l'on puisse faire une promenade dans un tunnel n'est pas très sérieuse.

En l'occurrence, je sais bien qu'à chaque fois que la Ville de Paris fait quelque chose, que c'était l'autre solution qu'il fallait utiliser, chacun jugera mais je crois que vous vous engagez sur un terrain très incertain. Vous allez expliquer aux habitants du 15ème arrondissement qu'effectivement, la continuité imposait de passer dans un tunnel ferroviaire dont nous connaissons la longueur pour pouvoir joindre le Parc Georges Brassens et le Parc André Citroën. Evidemment la solution raisonnable et viable depuis le début était, à partir de la rue Olivier de Serres, d'aménager la montée et le passage sur les parcelles dont nous parlons

ici. Cela va de soi et c'est la seule solution logique. Donc oui, Madame de Clermont-Tonnerre, nous souhaitons que cette promenade soit ouverte dès que possible pour que chacun puisse en bénéficier et ne bute pas contre le tunnel fermé qui se trouve au niveau de la rue Olivier de Serres. La Ville de Paris agit en la matière, d'où la délibération qui vous est proposée ici. Evidemment tout cela va amener à engager une concertation, qui est d'ores et déjà prévue, sur les modalités de cette affaire. Mais la concertation ne peut pas porter sur le principe, parce que l'autre solution n'est tout simplement pas raisonnable et donc effectivement il va y avoir, je pense dans le courant du mois de mai, une concertation sur ce sujet, afin que les modalités de cette opération puissent être arrêtées en concertation avec les habitants et que cette voie soit ouverte le plus vite possible aux habitants du 15ème et de l'ensemble de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est un projet qui avait recueilli l'unanimité de notre conseil et même bien avant que vous n'existiez Monsieur Dargent. Si vous aviez siégé avant 2001 vous auriez su que la municipalité précédente avait présenté un projet de « Coulée Verte » sur le site de la « Petite Ceinture » qui a été repris, c'est une très bonne chose, par la municipalité actuelle. Sauf que aujourd'hui, de façon très brutale, et sans aucune concertation, ni information préalable, nous avons reçu il y a quatre ou cinq jours, un projet de délibération, qui d'emblée revient sur tout ce qui a été décidé et présenté dans des réunions de concertation, dans lesquelles vous siégez, ainsi que Madame Hidalgo et bien d'autres, devant 300 personnes, habitants et riverains du 15ème, qui ont ensuite été réunis dans des marches exploratoires, dans des groupes de travail. Ce n'est pas simplement le problème du tunnel, et je pense que vous n'avez rien contre les tunnels puisque vous faites promener les riverains dans le tunnel des Tuileries qui est au moins dix fois plus long que celui-ci, sans aucune difficulté et cela ne vous gêne pas, sur la voie sur berges.

Le problème, en dehors du tunnel, ce n'est pas moi qui vais arbitrer sur le plan technique, il y a des techniciens pour cela, simplement il y a, après la traversée du tunnel, une redescente possible sur la « Petite Ceinture » ferroviaire, mais celle-ci n'existe plus, de ce fait on n'aménage plus la « Petite Ceinture », on fait autre chose qui traverse le boulevard Lefebvre.

Je pense que Monsieur Lamour en dira un mot puisqu'il a demandé la parole, je n'insisterai donc pas là-dessus. Cela va complètement bouleverser la vie des riverains, qui déjà ont exprimé leur vive opposition au projet. Nous assistons là de façon invraisemblable et de façon soudaine à la présentation d'un autre projet dont on ne sait pas comment il est financé. On ne sait pas quelle concertation

nous serons amenés à organiser puisque vous nous parlez du mois de mai et le mois de mai c'est dans quinze jours. C'est quand même du très rapide alors que cela fait environ plus de dix ans que l'on évoque ce projet de la « Petite Ceinture » et de la « Coulée Verte », et que soudainement, en quelques jours, vous allez faire une concertation sur autre chose.

Je vous souhaite bon courage car je ne pense pas que la concertation se passera dans de bonnes conditions. Simplement, on n'utilise plus la « Petite Ceinture », c'est un autre projet qui est envisagé et malheureusement ce n'est pas ce qui a été présenté aux habitants. Est-ce pour des raisons d'économie budgétaire, à ce moment-là il faut le dire si vous préférez dépenser cinquante millions pour l'aménagement de la voie express Rive Gauche ou cent cinquante millions pour Jean Bouin et donc réduire à la portion congrue les crédits pour la « Coulée Verte », en tout cas, Monsieur Dargent il s'agit-là d'un autre projet et vous comprendrez bien que dans l'état actuel des choses nous ne puissions pas vous suivre sur cette suppression du deuxième tronçon de la « Coulée Verte » .

Monsieur le Maire : Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Il y a vraiment plusieurs caractères scandaleux relatifs à ce projet de délibération Monsieur Dargent. Le premier, le Maire vient de le dire mais il est bon d'insister, c'est que vous remettez en cause totalement le principe de cette traverse verte entre le Parc Citroën et le Parc Georges Brassens. L'idée, d'ailleurs nous l'avions tous, que ce soit de droite ou de gauche, validée et même avec enthousiasme, était que nous pouvions rejoindre le Parc Citroën depuis le Parc Georges Brassens sans traverser une seule rue. C'est l'idée majeure et originale qui faisait de ce projet un très beau projet.

Or, pour des raisons que nous ignorons, vous remettez totalement en cause ce principe en faisant franchir deux rues, Olivier de Serres et Dantzig, pour ensuite rejoindre non pas la « Coulée Verte » mais effectivement l'entrée du Parc Georges Brassens. Je vous incite, Monsieur Dargent, ainsi que vos collègues socialistes, à aller sur la « Coulée Verte » au droit des Périchaux, c'est aujourd'hui un dépotoir.

L'idée qui prévalait également dans l'aménagement de cette zone, c'était de lui rendre sa valeur en matière environnementale et effectivement d'accéder directement au Parc Brassens quasiment au droit de Silvia Monfort. Premier reniement finalement encore une fois, celui d'accéder au Parc Brassens par l'entrée située au niveau de la rue Dantzig. Ensuite Monsieur Dargent, je vous

incite à aller dans le bloc de logements sociaux entre la rue Dantzig, la rue de la Saïda et le boulevard Lefebvre, vous vous rendrez compte effectivement que tout cela va remettre en cause la tranquillité de ce bloc d'immeubles, en particulier à deux niveaux ce qui va créer finalement, un goulot d'étranglement en raison de la largeur de la petite ceinture au droit de l'immeuble du 77 et également au niveau de la Maison des associations, qui empiète avec l'espace qui a brûlé il y a quelque temps sur ce bloc d'immeubles sociaux.

Ensuite, vous allez fragmenter ce bloc, en particulier au niveau des logements qui se situent au droit de la rue de la Saïda, sans informer et consulter ses habitants de cette évolution majeure. Je vous invite, nous y serons, samedi matin au marché du boulevard Lefebvre, pour expliquer aux habitants que vous avez cédé ces terrains pour y installer une voie dont on n'a pas encore compris quels allaient en être les contours.

Il y a une sorte de précipitation que nous ne comprenons pas. Je pense que l'idée effectivement de s'arrêter à la rue Olivier de Serres était une bonne idée, de travailler sur l'aménagement du tunnel, même si tout cela a un coût, paraîssait une très bonne idée. En effet on utilise par ailleurs, et le Maire a eu raison de le signaler, le tunnel de la rue de Rivoli, quand il est utile de l'utiliser par les sportifs ou pendant Paris-Plage ainsi que pendant les périodes de jours fériés. Cela nous semblait une très bonne idée et permettait de rejoindre sans obstacle, le Parc Citroën et le Parc Brassens. Là encore une fois vous remettez en cause ce principe, c'est proprement scandaleux, donnons-nous rendez-vous samedi matin au marché Lefèbvre, vous verrez la réaction des riverains.

Monsieur le Maire : Il y a donc un rendez-vous de proposé.
Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je ne veux pas allonger abusivement ce débat mais je voudrais simplement préciser que depuis que je suis élu, c'est mon deuxième mandat, je n'ai jamais entendu ici d'opposition pour le deuxième tronçon de la « Coulée Verte », je la découvre ce soir, je ne comprends pas ou j'ai mal compris, mais il a toujours été question de faire deux tronçons, et aussi de passer au-dessus du tunnel pour des raisons de sécurité. Vous me montrerez les études qui disent le contraire, en tout cas, lorsque Monsieur Galy-Dejean était là, et avec vous-même Monsieur le Maire, nous n'avons jamais entendu qu'il était question que l'on fasse passer les promeneurs dans le tunnel. Je ne suis pas un spécialiste mais je voudrais avoir des garanties sur la faisabilité que maintenant les choses seraient possibles.

Ensuite, vous voulez établir un parallèle avec un tunnel, mais qui est un tunnel routier qui n'a rien à voir. J'imagine que des ingénieurs de la Direction de l'Equipement vont pouvoir nous démontrer que la sécurité en vigueur et les normes imposées par la Préfecture de Police sont effectivement respectées pour le tunnel de la rue de Rivoli et ne le seront pas pour le tunnel de la voie ferrée. Donc comparons ce qui est comparable.

Dernière chose, je pense que le meilleur moyen de faire en sorte qu'un projet soit une réussite, c'est de le présenter aux habitants mais de façon « honnête » qui ne consiste pas à les affoler en leur disant que leur environnement et leur tranquillité vont être bouleversés. Ce n'est pas comme ça que l'on présente honnêtement un projet. Je suis vraiment scandalisé par vos réactions.

Monsieur Le Maire : Monsieur Alayrac vous ne pouvez pas être scandalisé, vous avez une méconnaissance du sujet, ce qui peut être compréhensible, vous ne pouvez pas tout maîtriser. Simplement, lorsque la « Coulée Verte » a été présentée ici, par Madame Giboudeaux et les directeurs et directrices concernés de la Ville, il y avait une répartition en trois tronçons, le tronçon actuel tel qu'il est aménagé, un deuxième tronçon à partir de la rue Olivier de Serres jusqu'au Parc Georges Brassens et un troisième tronçon rue Balard-Parc Citroën, cela fait trois tronçons en trois séquences.

Pour le deuxième tronçon qui nous concerne, la possibilité de passer dans le tunnel a été examinée, il y a eu des moments où on nous a indiqué qu'il était peut-être possible de passer dans le tunnel, je ne sais pas ce qu'il en est réellement, je n'ai pas eu accès à ces études. Mais surtout, si on passe au dessus du tunnel, et d'ailleurs dans des conditions qu'il faudra quand même un peu plus préciser pour donner un autre avis qu'un avis négatif, il faut après redescendre sur la « Petite Ceinture » ferroviaire pour aller jusqu'au Parc Georges Brassens et notamment sur ce que l'on pourrait appeler le débarcadère des chevaux qui est au droit de la rue Silvia Monfort et c'est là que l'on devait aboutir pour relier le Parc Georges Brassens au Parc André Citroën.

Ce n'est plus le même projet et c'est ce qui est inquiétant. D'ailleurs, ces projets existent puisque moi, et je suppose que vous les avez aussi évidemment, j'ai les esquisses, les dessins, les itinéraires, qui ont été présentés et modifiés, comme par hasard, la veille ou le jour même de la présentation ici en Mairie du 15ème, ces projets ne sont plus les mêmes.

Vous vous imaginez bien que nous n'avons pas été pris d'un accès de folie pour revenir sur le projet de « Coulée Verte » et sur le principe sur lequel nous

sommes tous d'accord. C'est complètement autre chose qui est présenté. Peut-être que l'on veut économiser un ascenseur, car il y a des difficultés budgétaires ou autre chose. Faites-nous grâce en tout cas de penser que nos arguments, même si ce ne sont pas les vôtres, sont aussi pertinents que ceux que vous exposez.

Monsieur Dargent

Claude Dargent : Non Monsieur le Maire, nous ne vous faisons pas cette grâce-là. Je trouve qu'en l'occurrence votre position sur ce dossier est assez emblématique de la façon dont procède systématiquement la majorité de ce conseil. Quelle que soit l'action de la Ville de Paris, il faut trouver un angle pour la critiquer devant les habitants. Le bien commun des habitants importe peu, ce qui compte c'est de trouver des angles d'attaque contre la Mairie de Paris.

S'agissant de l'action de la Mairie de Paris, vous l'avez bien compris, c'est un projet qui rencontre les faveurs des habitants du 15ème et des habitants de l'ensemble de la Capitale. Ce projet, dès le début, et les procès-verbaux le confirment, vous avez expliqué qu'il n'était pas question que cette « Coulée Verte » s'arrête au niveau de la rue Olivier de Serres, mais à aucun moment, n'a été envisagée sérieusement l'idée de faire un passage sous le tunnel, j'entends d'ici les propos auxquels nous aurions eu droit et à juste titre, sur l'insécurité, le caractère anxiogène que créerait une telle hypothèse.

Jamais ce scénario de passage dans le tunnel n'a été évoqué sérieusement et vous le savez Monsieur le Maire. Dès le départ on le savait, il fallait bien passer par-dessus, ensuite le niveau auquel on redescendra, cela peut se discuter, mais le principe selon lequel il n'était pas possible de passer dans le tunnel était acquis dès le début.

Dernier point Monsieur Lamour, pour moi il n'y a aucun problème pour que l'on échange avec les habitants à la Porte de la Plaine samedi, car moi je viens de beaucoup moins loin que vous puisque j'habite le quartier, alors que contrairement à vos engagements, vous habitez toujours le 16ème arrondissement.

Monsieur Le Maire : Vous ne pouvez pas dire cela Monsieur Dargent car nous avons jusqu'à présent voté justement tous les projets de délibération concernant la « Coulée Verte ». N'essayez pas de dire que nous sommes opposés par principe ou par je ne sais quelle volonté politicienne de nous opposer à tout ce que propose la Mairie de Paris. Nous avons voté dans ce conseil le projet précédent qui concernait une opération d'urbanisme rue Castagnary. Simplement lorsqu'il y a

des choses à améliorer, la population du 15ème pourra toujours compter sur nous, la majorité, pour les améliorer quand nous considérons que les projets municipaux sont mauvais.

En effet, il y avait des problèmes de sécurité, heureusement que nous sommes intervenus car ces problèmes commencent à être pris en compte dans la réalisation de la « Coulée Verte ». Nous disons simplement que tunnel ou pas, il va falloir revenir à l'esprit initial de la « Coulée Verte » et ne pas l'estomper d'un trait de plume.

Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur Dargent, vous avez vraiment la mémoire courte, au début de ce Conseil d'arrondissement vous parliez des Conseils de quartier, de l'investissement des habitants, de la démocratie participative, mais finalement, ce problème de tunnel souvenez-vous, a été souligné et soulevé de nombreuses fois lors des Conseils de quartier dans lesquels vous siégez et nous avions parlé de cette circulation dans le tunnel et plusieurs associations du quartier Brassens ont d'ailleurs proposé des solutions ou des projets sur lesquels la Ville ou la Mairie du 15ème travaillent.

En effet ce problème du tunnel crée une césure entre les beaux quartiers en quelque sorte, nous pouvons les appeler comme ça, et la zone qui se trouve vers Brancion-Brassens et je crains effectivement que les habitants de ces quartiers se sentent relégués comme si ils ne méritaient pas une promenade qui débouche jusqu'au Parc Brassens de manière fluide. Deuxième chose, cette promenade sous le tunnel, effectivement engage la Ville à faire preuve d'imagination et c'est peut-être difficile mais faisable car cela existe dans d'autres villes. Je n'ai pas d'exemple aujourd'hui car je ne pensais pas intervenir, mais franchement, cette mauvaise volonté de votre part m'oblige à intervenir. Je suis désolée car je n'ai pas préparé mon intervention sinon j'aurais trouvé des exemples pour vous démontrer qu'il est possible d'aménager un tunnel.

Troisième chose, c'est fort dommage que cette promenade n'aboutisse pas à cette station qui élevait des chevaux. Pour terminer sur une petite note un peu culturelle, Modiano en parle dans un de ses romans, c'est un site dans Paris qui mérite d'être mis en valeur et les habitants le regretteront aussi.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana, rapporteur du projet de délibération.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, étant donné que ce projet de délibération est soumis au vote du Conseil d'arrondissement, alors que le projet n'a pas été présenté au Maire d'arrondissement ni aux habitants.

Etant donné les inquiétudes manifestées par l'association des habitants et des locataires de l'ensemble immobilier Lefèbvre-Dantzig-Saïda, la demande du Maire du 15ème de faire étudier la faisabilité d'un passage sécurisé du tunnel, Monsieur Dargent et Monsieur Alayrac, vous indiquez qu'il n'y a eu aucune étude, personnellement, j'ai une étude sous les yeux de l'Atelier Parisien d'Urbanisme de novembre 2000 qui dit que : « du tunnel de la rue Olivier de Serres à la rue Brancion, le tunnel, d'une longueur de 330 m serait sécurisé, éclairé, et éventuellement animé ». Donc je ne vois pas pourquoi ce qui a été étudié en novembre 2000 ne pourrait pas être valable quinze ans après.

Etant donné la précision des plans, on pourrait penser que la Ville a abandonné l'idée de prolonger la « Coulée Verte » en tronçons, donc ce ne serait plus la « Petite Ceinture », et étant donné qu'aucun budget n'a été prévu pour sa réalisation, le manque de concertation avec la Mairie du 15ème, les riverains, les locataires, les conseillers de quartier, je vous invite à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

12. 2013 DEVE 17 – Subventions (31.590 euros) à quatorze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

13. 2013 DASCO 52 – Convention d'offre de concours avec la Société BNP PI en vue d'autoriser celle-ci à procéder sur l'école élémentaire 27, rue Olivier de Serres (15e) au remplacement d'une cinquantaine de fenêtres.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

14. 2013 DPE 27 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de pose et dépose de corbeilles de rue de type porte-sacs sur les voies publiques de Paris.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je souhaite replacer cette délibération dans son contexte.
Si cette délibération nous laisse entrevoir qu'enfin les rues parisiennes devraient disposer d'un nouveau modèle de réceptacle de propreté, nous souhaitons que ce nouveau modèle soit aussi durable et adapté à la diversité de nos paysages que le mobilier créé en son temps par l'architecte Davioud qui avait réussi à concevoir un mobilier à la fois fonctionnel et de nature à contribuer à l'esthétique de la capitale.

Je répète enfin car voilà plus de 8 ans que le Maire de Paris annonce aux Parisiens l'implantation de nouveaux réceptacles de Propreté
Maintes fois annoncé, maintes fois reporté, il aura fallu attendre 8 ans et voir défiler 3 Adjoints au Maire de Paris chargés de la Propreté pour que ce projet voit le jour et que notre capitale dispose de nouveaux réceptacles de propreté.

Mais que de temps perdu et que d'argent gaspillé pour remplacer ces 30 000 porte-sacs vieillissants dont les supports inclinés, les socles rouillés n'invitent pas au respect de la propreté de nos rues et concentrent souvent à leur pied dépôts sauvages de tous ordres...

Pour l'information de notre Assemblée, je rappellerai :
. Qu'en 2004 Bertrand Delanoë et ses Adjoints avaient lancé une 1ère consultation pour la réalisation d'une corbeille dont le résultat s'est révélé décevant.
. En 2006, lancement d'une 2ème consultation portant cette fois sur un modèle de porte-sacs dont le prototype n'a pas convaincu.
. En 2007, alors qu'aucun projet n'avait encore abouti tant sur le plan de la fonctionnalité que de l'adaptation au paysage urbain, plus de 500 000 euros avaient déjà été engloutis dans ces différents projets.
. En 2009, le Maire de Paris a changé son fusil d'épaule et lancé cette fois une procédure de dialogue compétitif pour la conception, l'industrialisation et la fourniture d'un modèle de réceptacle de propreté déclinable en 2 versions qui avait vocation à être implanté sur l'espace public en 2012.

. Nouvel échec, puisque la consultation a été déclarée sans suite, avant même la remise des offres finales....

Enfin, en juillet 2012, retour à la case DEPART, l'Exécutif parisien se révélant incapable de faire réaliser un modèle de poubelle digne de notre capitale s'est finalement résolu à lancer un banal appel d'offre pour un marché de fournitures de corbeilles de rue de type porte-sacs

Ceci étant dit nous ne savons toujours pas :

- A quoi ressemblera cette fameuse corbeille qui figure -paraît il- au catalogue de la Société Seri ?
- Ni comment elle s'intégrera dans les quartiers anciens, les ZAC, ou à proximité des Monuments Historiques ?
- Sera-t-elle adaptée pour le tri sélectif ?
- Sera-t-elle également déployée dans les espaces verts ?
- Comment sera assuré l'entretien de ces mobiliers dont les parties métalliques sont souvent recouverts d'autocollants voire d'affichettes dans certains quartiers ?

En revanche ce que l'on sait, c'est que le prestataire devra déployer les 10 000 premières corbeilles entre le 4ème trimestre 2013 et la fin du 1er trimestre 2014 : Municipales obligent !

L'installation des nouveaux réceptacles ne suffira pas à elle seule à améliorer la qualité de l'espace public et en particulier la propreté de nos quartiers.... Je rappellerai en particulier et pour conclure que le 15ème -dont la population a augmenté de 10 000 habitants en 10 ans- attend toujours que le Maire de Paris lui octroie les moyens nécessaires pour assurer la propreté d'un arrondissement de 240 000 habitants, ...des moyens que l'Exécutif parisien avait pourtant promis en Octobre 2008 lors du 1er CICA de la mandature..... !

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Madame de Clermont-Tonnerre, cela s'appelle une intervention positive vis-à-vis de la Ville de Paris. Je vous invite, concernant les détails du dossier, à poser la question en Conseil de Paris et l'adjoint compétent vous donnera toutes les explications sur le délai qu'il a fallu effectivement prendre pour cette opération, qui est très importante lorsque l'on constate la visibilité des corbeilles dans le paysage parisien.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre ne manquera pas de le faire.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur Dargent met en cause mon intervention. Je souhaite tout simplement rappeler les faits pour notre assemblée. Il ne suffit pas de se vanter de réaliser des choses, il faut les replacer dans leur contexte et je tenais à rappeler quel a été l'argent qui a été gaspillé honteusement pour aboutir à ce projet dont on aimerait bien avoir une connaissance plus précise.

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas.

Monsieur Delmas : Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce que vient de dire Madame de Clermont-Tonnerre. Pour répondre à Monsieur Dargent, j'ai eu une réunion avec l'adjoint chargé de la propreté il y a quinze jours à la Mairie de Paris. Nous avons soulevé le sujet et malheureusement c'est « top secret » paraît-il, on ne peut pas les voir…
Dernièrement, il y a un marché de nettoiement qui a changé de prestataire dans le 15ème. Le maire de l'arrondissement, les élus, l'adjoint compétent n'ont pas été informés. Officieusement oui puisque nous avons des informations par ailleurs, mais officiellement ce marché a changé, il doit arriver à terme rapidement sans que nous en soyons avertis.

Vous parlez souvent de copilotage en matière de propreté, mais est-ce du copilotage que de décider seuls et mettre le maire de l'arrondissement devant le fait accompli régulièrement. Il y a un double discours entre les discours qui parlent de déconcentration, de décentralisation et le copilotage qui se résume à des actes décidés seuls.

Vous êtes dans la communication permanente, jamais dans l'action pour le bien être des habitants du 15ème. Vous avez échoué sur la propreté, la voirie, la circulation, les transports, le logement, les crèches, vous avez délaissé l'essentiel pour privilégier l'accessoire.
Je terminerai en vous invitant à voter favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix ce projet. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

15. 2013 DVD 59 - Convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Sempariseine concernant le nettoyage de la dalle de Beaugrenelle, rue Robert de Flers (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

16. 2013 DDEEES 61 - Convention d'occupation du domaine public municipal pour l'installation d'un mobilier urbain intelligent.

Monsieur le Maire : Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je profite de ce projet pour faire un point sur l'Appel à projet « Mobilier Urbain Intelligent » lancé en grande pompe par la Ville en Novembre 2010

Pour l'information de notre Assemblée, je précise qu'un jury parisien auquel notre Majorité n'a pas été conviée a validé 40 projets sur les 50 reçus

5 de ces projets de Mobilier Urbain Intelligents devaient être expérimentés dans le 15ème en 2011 pour 6 mois ou 1 an :

Dans les faits 2 seulement ont été installés en 2011 :

- Le projet Urbiotica : qui a été mis en place dans le secteur Convention/Brassens. Il s'agit d'un réseau de capteurs urbains autoalimentés permettant de rendre compte :
- des places de stationnement disponibles
- du niveau de remplissage des containers à verre,
- ou du Comptage de la circulation
- Le 2ème mobilier est un projet de Décodeur Urbain mis au point par JC Decaux : il s'agit d'un Ecran digital tactile de grande dimension installé sur la sanisette Suffren Branly permettant d'accéder à une carte interactive et à une palette d'applications

Les 3 autres projets n'ont jamais été mis en place notamment le projet :

- Newtech concept qui proposait d'installer aux abords de l'Aquaboulevard une station de rechargement par induction pour vélos à assistance électrique.

Je précise que sur Paris : 26 des 40 projets annoncés seront finalement expérimentés, les autres ayant été abandonnés soit pour des problèmes de financement, soit pour des questions de technologie.

Ces initiatives en faveur du « Mobilier Urbain intelligent » sont tout à fait intéressantes mais accusent un retard : les expérimentations ont été très longues à être déployées. Et pour l'instant nous restons sur notre faim puisque nous n'avons aucune évaluation des expérimentations réalisées afin de connaître « les tops et les flops » et de savoir quels mobiliers pourraient apporter un service utile de nature à faciliter la vie quotidienne des Parisiens.

J'en reviens au Projet Parkéon qui porte sur l'utilisation de l'horodateur comme moyen de communication pour recevoir de l'information.

Je regrette que la délibération soit si avare d'informations sur les nouveaux services proposés par ce nouveau mobilier innovant. Il arrive trop souvent que les délibérations manquent de contenu, dans le cas présent nous ne savons même pas quel type de services proposera l'application qui sera installée sur l'horodateur?

Il semblerait que le projet définitif ne soit pas encore arrêté : après enquête auprès de Paris Région Lab il apparaît que l'application expérimentée sur un nouveau modèle d'horodateur Parkéon permette de diffuser de l'information sur un certain nombre d'activités proposées dans un rayon d'1 km autour de la borne indiquant la localisation : bibliothèque, musées, expositions, des équipements sportifs, etc... Tout ceci reste assez flou.
Nous proposerons d'ailleurs que ces applications permettent de planifier des itinéraires de transports en commun et de localiser les stations Velib ou Autolib

Nous ne savons pas comment ont été choisis les sites d'implantation : pour le 15ème, c'est relativement simple puisque pour m'être rendue sur Internet j'ai découvert que l'adresse du 100 avenue de Suffren correspondait au nouveau siège social de la Société Parkéon.

Enfin, je regrette que ce nouveau modèle d'horodateur intelligent ne permette pas un paiement dématérialisé alors que le règlement par téléphonie mobile existe depuis longtemps dans beaucoup de villes européennes et même chez nos voisins d'Issy-les-Moulineaux

Tous ces projets sont intéressants mais l'innovation de la Ville ne devrait pas se limiter au Mobilier Urbain mais également se décliner dans la façon de présenter les projets de délibération afin de permettre à notre Assemblée de disposer d'une information plus transparente et plus complète.

Monsieur le Maire : Je suis un peu étonné de cette convention, parce que nous avons adopté à l'unanimité un vœu en novembre dernier, à mon initiative et à celle

de certains de mes collègues du Conseil de Paris, pour qu'il y ait la possibilité de régler son stationnement par « sms », comme cela existe dans les villes d'Issy-Les-Moulineaux et Saint-Mandé.

Je m'étonne que depuis le mois de novembre on ne retrouve aucune étude, aucune expérimentation alors que ce vœu a pourtant été adopté à l'unanimité. Ce projet serait d'une autre efficacité que ce kiosque multiservices que l'on veut nous imposer. Ce n'est pas ce qu'attendent les parisiens.
Je vais mettre ce projet aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

17. 2013 DDEEES 94 - Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

18. 2013 DFPE 85 - Subvention (143.568 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Au Rendez-vous des Bout'chou (15e) pour sa halte-garderie.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

19. 2013 DFPE 90 - Subvention (74.363 euros) et avenant n° 5 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour sa halte-garderie.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

20. 2013 DFPE 91 - Subvention (74.209 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles pour la halte-garderie La Coccinelle (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

21. 2013 DFPE 163 - Subvention (109.813 euros) et avenant n° 5 avec l'association l'œuvre de la Chaussée du Maine-Ceaseil pour la crèche collective Plein Ciel (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

22. 2013 DFPE 164 - Subvention (145.394 euros) et avenant n° 5 avec l'association l'œuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour sa halte-garderie.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

23. 2013 DJS 15 - Subvention (28.600 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

24. 2013 DJS 35 - Subvention (18.120 euros) à douze associations du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

25. 2013 DJS 36 - Subvention (12.230 euros) à l'association sportive Russe (15e).

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. La subvention qui est proposée pour cette association est de 12 320 €. Si on compare avec le montant de la précédente subvention, on s'aperçoit que l'on passe bizarrement de 1 300 à

12 320 €, une augmentation significative dont 80 % représentent une compensation à la suite de la hausse des tarifs des équipements sportifs, décidée par la Ville, qui rappelons-le, a fait voter il y a quelques mois la multiplication des tarifs par 4 pour toutes les associations sportives.

Je n'ai évidemment rien contre la culture sportive Russe, mais on peut s'interroger de façon plus large sur le sort réservé à un certain nombre d'associations sportives du 15ème et plus généralement à certaine associations sportives parisiennes.

En effet, à aucun moment la Ville de Paris n'a défini les critères, peut-être que mon collègue Jérôme Loriau pourra nous donner quelques précisions par rapport à cela mais nous n'avons pas la clé de répartition ni les critères utilisés par la Ville de Paris pour choisir quelles associations allaient bénéficier d'une compensation via une subvention, à cette hausse des tarifs.
Cela veut dire qu'un certain nombre d'entre elles n'en bénéficient pas. Vous en conviendrez, pour une culture populaire comme la culture sportive, c'est un peu court d'imposer à certaines associations qui ont besoin pour vivre de l'aide de la collectivité publique, de leur imposer une augmentation des tarifs et de ne pas leur verser de compensation comme pour cette association. Cela signifie que nous avons appliqué une augmentation générale et que finalement les compensations sont attribuées de façon particulière.

La double-peine pour un certain nombre de ces associations sportives arrive maintenant avec la réforme des rythmes scolaires, telle que le Conseil de Paris en a adopté les principaux éléments lors de sa dernière séance.
Pour un certain nombre de ces associations sportives, non seulement elles auront moins de moyens financiers, car elles devront multiplier par 4 les tarifs des équipements sportifs, mais en plus, avec le choix du Maire de Paris, elles auront des créneaux sportifs en moins. Je le regrette mais l'appel à projet qui a été lancé par la Mairie de Paris pour que les associations culturelles, de jeunesse et sportives, viennent proposer des projets, relève de la même opacité dans les critères de choix.

Nous ne savons pas aujourd'hui quelles associations, quels projets, suivant quels critères et selon quelles modalités la Ville de Paris choisira une association sportive plutôt qu'une autre. Cette délibération traduit évidemment un bricolage qui est en train d'être mis en place sur le choix des subventions attribuées aux associations sportives, cela vaudra pour d'autres domaines évidemment. Nous frôlons un peu le clientélisme parce que si la Ville de Paris n'est pas en capacité de nous expliquer clairement les choix, les modalités concrètes qui l'ont poussé à

attribuer une subvention de compensation à cette association et pas à une autre, les pires conclusions sont à tirer pour un secteur qui est déjà en grandes difficultés et surtout pour les sportifs, dont des enfants, qui ont besoin d'une offre associative de qualité.

Monsieur le Maire, cher Jérôme Loriau, ma question est simple : que pouvons-nous dire à ce stade aux pratiquants sportifs et à leurs associations sur le résultat de tout ce montage opaque organisé par la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je ne souhaite pas participer à cette polémique. Je dirais simplement que lorsque je regarde cette délibération, je constate que l'augmentation des tarifs est compensée par une augmentation de la subvention, donc je ne comprends pas ce procès d'intention que vous souhaitez faire à la Mairie de Paris.
Concernant l'association sportive Russe, il faut être honnête, je ne comprends pas non plus cette augmentation de près de 80 %. Je me demande s'il n'y a pas une erreur.
Je vous invite, mes chers collègues, à interroger l'adjoint au Maire chargé des sports pour lui demander des explications, mais de grâce pas de procès de clientélisme.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends dans les propos de Monsieur Menguy un certain nombre de critiques. Je comprends quelles sont ses difficultés par rapport à ce qui est présenté mais nous avons eu un débat il y a maintenant quelques mois sur l'augmentation des tarifs des équipements sportifs, à l'occasion duquel une promesse avait été faite, et qui est aujourd'hui tenue.

Effectivement nous souhaitons que les associations sportives les plus fragiles qui bénéficient des infrastructures publiques et qui subissent l'augmentation des tarifs de location des équipements puissent obtenir une compensation à hauteur de 50 % de cette augmentation. Aujourd'hui c'est ce qui est fait avec les délibérations adressées aux associations sportives. Nous pourrons avoir le détail des subventions association par association, car vous connaissez aussi bien que moi Monsieur Menguy, comment les associations bénéficient de subventions. Il y a des critères extrêmement précis et Monsieur Vuillermoz, Adjoint au Maire de Paris chargé des sports, était venu à la Mairie du 15ème rappeler ces critères :

nombre d'adhérents, encouragement des pratiques féminines et des personnes handicapées.

Lors de cette réunion, Monsieur Vuillermoz avait présenté le coordinateur du 15ème arrondissement qui fait partie des 4 coordinateurs désignés pour l'ensemble de Paris. Ce coordinateur a un rôle de veille et doit s'assurer que les associations qui rencontrent le plus de difficultés puissent bénéficier en priorité de ces compensations.

Lorsqu'une association fait remonter sa demande de subvention, elle fait apparaître le coût de la location de l'équipement sportif qu'elle utilise, et lorsqu'il apparaît qu'il augmente de manière significative, une compensation est envisagée. C'est aussi simple que cela, donc pas de polémique.
Nous pouvons au contraire nous féliciter qu'une attention particulière soit faite aux associations, que la promesse de les aider soit tenue et que les détails et justificatifs soient donnés dans les projets de délibération dans un souci de transparence.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, je souhaiterais que Monsieur Baghdad se rende compte que malheureusement nous sommes dans le 15ème arrondissement et pas à Marne-La-Vallée, nous ne vivons pas à Disneyland, il aimerait cacher la réalité.
Nous sommes en présence du pétard mouillé de la DJS, qui consiste en cette réforme tarifaire bâclée comme on pouvait s'y attendre, cela continue sur le même mode de fonctionnement.

Aujourd'hui effectivement il y a des compensations, une volonté d'associer les arrondissements. Il y a eu des réunions, nous avons alerté les services en leur indiquant pour quelle association cette augmentation des tarifs allait avoir un impact plus important que pour une autre. Et puis vous avez le résultat de cette pseudo-concertation aujourd'hui sur vos tables, c'est-à-dire des associations compensées à 40 %, d'autres à 60%, 80%, sans justification.
Il faudrait qu'on nous explique quels ont été les critères de choix des services qui ont instruit ces dossiers, sans aucune transparence encore une fois avec les arrondissements.

Je ne suis pas en mesure de vous expliquer aujourd'hui, pourquoi une association plus qu'une autre bénéficie d'une subvention plus importante. Je ne crois pas que cela renforce la démocratie, ni notre crédibilité de politiques auprès des

associations sportives qui communiquent entre elles et vont s'interroger sur l'augmentation de leur subvention dont le montant n'est pas le même pour toutes. Bien sûr il faut voter toutes ces subventions mais ce n'est pas comme ça que nous obtiendrons le respect et l'attention du monde associatif qui donne tant pour le fonctionnement de notre arrondissement et qui mérite bien plus de transparence de la part des services.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre ce projet aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

26. 2013 DJS 107 - Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Rugby Club Paris 15 (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

27. 2013 DJS 108 - Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Olympique Paris XV (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

28. 2013 DUCT 36 - Subvention (1.600 euros) à l'association Planet Musicmix (15e)

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais apporter une précision. La Mairie du 15ème soutient activement depuis 2012 cette association par l'achat de prestations et par des aides pour un montant total de 3 200 €.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

29. 2013 SG 54 - Subventions (1.060.409 euros) et conventions avec 34 établissements cinématographiques parisiens.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy : Il s'agit d'une délibération qui revient chaque année. Dans un contexte économique difficile et une situation concurrentielle dans certains quartiers de Paris, il me paraît important de souligner l'engagement continu et la politique volontariste de la Mairie de Paris de soutenir les salles indépendantes, d'accompagner leur travail d'animations culturelles et garantir la diversité et l'accès à tous à ces films d'art et essai.

J'insiste au passage sur la qualité du travail réalisé par l'équipe du Chaplin. Il s'agit de la dernière salle indépendante du 15ème. Je précise que nous accompagnons ce cinéma depuis de nombreuses années et que la subvention de 2012 a été maintenue en 2013.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, l'équipe du Chaplin fait un excellent travail et nous l'aidons comme nous le pouvons. Mais cela n'empêche pas le fait que depuis quelques années, nous avons perdu une demi-douzaine de salles dans le 15ème et qu'il aurait été souhaitable, mais nos demandes n'ont pas été suivies d'effets, que la Ville puisse s'engager par rapport au Kinopanorama, au Grand Pavois. Heureusement, nous allons pouvoir bientôt bénéficier de l'ouverture du Pathé sur le quartier Beaugrenelle, de la rénovation du Gaumont Convention et peut-être du Gaumont Aquaboulevard. Beaucoup de salles indépendantes ont été fermées et heureusement qu'il y a une subvention pour le Chaplin.
D'autres interventions ? Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Cette subvention s'élève à un peu plus d'un million. Au Conseil de Paris de la semaine prochaine, nous allons voter deux subventions de deux fois deux millions (quatre millions) pour le « Cent Quatre » et une subvention d'un million pour 34 des établissements cinématographiques parisiens. La nuance est quand même assez substantielle.

Je pense que l'effort de la Ville de Paris qui existe depuis toujours n'est pas si phénoménal que ça et qu'il pourrait être plus important.
Il y a également un effort que la Ville devra faire, et dont nous n'entendons plus parler, c'est l'aide qu'elle devait apporter pour la mise en accessibilité des petites salles de cinéma ou de théâtre. Fin 2014, ce problème devra être réglé.

Je pense notamment au Chaplin qu'il n'est strictement pas possible de rendre accessible aux handicapés, à moins de le fermer.

Je voulais insister sur le fait que la Ville de Paris attribue une subvention d'un million pour 34 salles de cinéma, alors que pour le « Cent-Quatre »le montant de la subvention qui sera probablement votée la semaine prochaine par la majorité municipale s'élève à quatre millions.

Monsieur le Maire : Merci. Plus modestement nous acquérons pour 15 000 € de prestations par an au Chaplin. Je vous invite d'ailleurs à fréquenter cet établissement.
Nous allons passer au votre de ce projet. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité

◊

30. 2013 DAC 105 - Subvention (1.350 euros) à la Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

31. Communication sur la délibération 2013 DASES 202G : Subvention (4 500 euros) à l'association Le Relais Frémicourt (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies du 15ème arrondissement. (Conseil Général).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

32. Vœu 15 2013 55 : Vœu au Maire de Paris relatif à la fermeture des piscines Emile Anthoine et Mourlon, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jean-Baptiste Menguy, Jérôme Loriau, Gérard d'Aboville, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : « Fusarium Solani », cela pourrait être le nom d'une mauvaise série télé, en fait c'est le nom du champignon qui a décidé de nous

pourrir la vie avec les piscines du 15ème et qui a donc entrainé une nouvelle fois une fermeture de l'une d'entre elles.
Le vœu que nous déposons, conforte les demandes régulières que nous faisons pour que la qualité du service public sportif parisien puisse être à la hauteur de la demande.

Le Maire de Paris engage des études permettant de proposer le plus vite possible une solution temporaire. J'ajoute que la piscine disposait de mécanismes d'accessibilité aux PMR. Dans le cadre d'un dispositif provisoire il faut que cette question puisse être prise en compte et qu'il donne les instructions pour que les crédits relatifs aux travaux de rénovation de la piscine Mourlon, inscrits au budget 2010, soient engagés dès la mise en place de la piscine provisoire.
J'ai cru comprendre que l'on ne fait pas toujours ce que l'on veut à la Mairie de Paris, donc nous aurons de l'indulgence en contrepartie de votre transparence.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, je souhaite rappeler à l'ensemble de notre conseil combien la situation est préoccupante. Pas à cause du « Fusarium Solani », rassurez-vous, aucune contamination pathogène n'a été observée et personne n'a été victime de ce champignon, grâce aux mesures de prévention qui ont été mises en place.

Néanmoins la situation est grave au niveau sportif puisque comme Jean-Baptiste Menguy la rappelé, voilà plus d'un an finalement que nous sommes privés d' une des piscines phares du 15ème arrondissement, qu'il s'agisse de pratique sportive ou de pratique ludique.

Les travaux de rénovation d'une seconde devaient être engagés cet été, une troisième est susceptible à tout instant d'être fermée, quand ce n'est pas pour des grèves récurrentes, mais plutôt pour des raisons sanitaires. Il faut vraiment avancer sur ces sujets et en particulier il faut insister sur le fait que la fermeture concomitante de deux établissements n'est vraiment pas possible pour les habitants du 15ème.

Il faut que les choses avancent vite. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu. Des demandes précises ont été transmises aux services de la Ville de Paris pour qu'un équipement temporaire puisse être installé.
Nous souhaitons que ce vœu soit soutenu par l'ensemble des élus du 15ème et qu'il trouve un écho auprès des services de la ville afin que l'intérêt collectif des sportifs du 15ème puisse nous rassembler.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Nous connaissons les problèmes sanitaires rencontrés et qui créent la difficulté à laquelle nous sommes confrontés ici. Le vœu qui est évoqué ce soir est un vœu qui sur le fond mérite l'estime car il évoque une proposition dont vous savez pertinemment qu'elle est en train d'être étudiée par la Mairie de Paris. Dans la mesure où la Mairie de Paris vous a fait part de cette perspective, vous vous empressez de déposer un vœu pour l'exiger du Maire de Paris c'est bien connu. Ce vœu est évidemment sans objet et pour cette raison nous ne prendrons pas part à ce vote qui n'est pas très sérieux Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : A part ça Monsieur Dargent vous ne faites pas de procès d'intention.

Jérôme Loriau : Je ne sais pas comment il faut interpréter l'intervention de monsieur Dargent. Je trouve cela très inquiétant. Il y a 3 hypothèses étudiées par les services de la Ville de Paris, mais peut-être faut-il que je vous en informe Monsieur Dargent. Je suis au courant peut être plus que vous mais vous balayez d'un revers de main une des les hypothèses que nous soutenons et qui semble être la seule viable pour la pratique sportive dans le 15ème.

Monsieur le Maire : Excusez-moi d'intervenir, mais nous n'avons pas toujours de succès avec les projets que nous soutenons et qui sont ceux de la Mairie de Paris. Donc il est bien de les conforter et nous proposons une option qui n'est pas forcément, si vous lisez attentivement le vœu, celle de la Mairie de Paris, notamment pour ce qui concerne l'articulation entre la mise en place d'un bassin et la rénovation de Mourlon, parce que cela permettrait à ceux qui pratiquent la natation dans le 15ème de pouvoir continuer à le faire.
Je soumets ce vœux aux votes qui est pour ? Contre ? NPPV. Adopté.

◊

33. Vœu 15 2013 56 - Vœu au Maire de Paris relatif à la présence des Correspondants De Nuit (CDN) sur le terrain présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Gérard d'Aboville, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci monsieur le Maire. Nous avons régulièrement l'occasion de souligner la qualité du travail des correspondants de nuit, aussi bien

au Conseil d'arrondissement et dans les Conseils de quartier. Simplement nous avons un regret, que ce soient les élus du groupe UMP ou d'autres groupes, c'est que les correspondants de nuit n'interviennent pas la nuit, mais uniquement jusqu'à minuit.

A la demande de plusieurs élus, il y a une expérimentation qui a été menée dans le 15ème, pour que ces correspondants de nuit interviennent jusqu'à deux heures du matin, le week-end, c'est-à-dire au moment où les transports en commun sont encore en fonctionnement. Nous n'avons jamais eu de retour sur l'expérimentation, ni sur le dialogue de la Ville de Paris avec les personnels concernés. Nous pensons qu'il faut aller plus loin dans cette mesure notamment avec l'arrivée des beaux jours et souhaitons qu'entre le 1er mai et le 1er novembre cette extension des horaires des correspondants de nuit se fasse tous les jours de la semaine.

C'est l'objet de ce vœu et nous demandons que cela se fasse en concertation avec les personnels concernés.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Martinez.

Hubert Martinez : Je voudrais apporter une précision sur l'année 2012. L'extension des horaires des correspondants de nuit jusqu'à 2 heures du matin a été utilisée entre le 1er juin et la mi-octobre, à titre expérimental et comme l'a dit ma collègue Géraldine Poirault-Gauvin, sans que la Mairie du 15ème soit informée des résultats et du bilan de cette expérimentation.
Je crois qu'il est naturel d'informer le Maire et l'ensemble des élus du 15ème arrondissement sur l'expérimentation de 2012.

D'une manière officieuse, j'ai appris il y a quelques jours que du 1er mai 2013 au 1er octobre 2013, le créneau horaire serait de 15 h 50 à minuit seulement, avec possibilité d'aller au-delà en cas de nécessité de service, avec des volontaires « hors service », on ferait appel à des volontaires mais qui sont à domicile. Je ne vois pas comment cette opération peut être mise en œuvre. Donc nous attendons des précisions sur ce qui sera mis en place pour l'année 2013 face à la demande des habitants et de la majorité des élus de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire. Effectivement il n'est pas illégitime que les élus demandent à la Mairie de Paris de communiquer les résultats de cette étude qui a été faite en 2011, je le rappelle d'ailleurs après une demande

conjointe, aussi bien de votre groupe Monsieur le Maire que du notre, puisque j'avais moi-même porté un vœu en ce sens-là. Ce qui veut dire que nous nous accordons à reconnaitre que pour la tranquillité des habitants, dans certains quartiers, et en particulier dans les nôtres, dans le 15ème arrondissement, il y a nécessité à ce que les équipes des correspondants de nuit puissent aller au-delà de minuit.

La question qui se pose maintenant est de savoir si on peut le faire tous les soirs comme vous le proposez, ou si cela doit être limité à certains soirs. Je pense qu'il faut avoir une approche pragmatique, mais il faut une concertation, une discussion avec les représentants du personnel de ces correspondants de nuit, mais aussi une étude de faisabilité budgétaire car vous l'avez bien compris, au-delà de minuit ce sont des heures supplémentaires.

Pour ces raisons et dans l'attente de l'explication et des éléments d'éclaircissement que devra nous apporter l'exécutif du Conseil de Paris, sans nous opposer à votre demande notre groupe ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets au vote ce vœu. Qui est pour ? Contre ? NPPV. Adopté.

◊

34. Vœu 15 2013 57 - Vœu au Maire de Paris relatif au doublement du dispositif de vidéo protection dans les quartiers sensibles du 15ème arrondissement présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Gérard d'Aboville, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, grâce au Plan « 1000 caméras » financé à 95 % par l'Etat sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, Paris a bénéficié de la mise en place de la vidéo protection dans les 20 arrondissements de la capitale. Dans ce dispositif, le 15ème arrondissement devait bénéficier de l'implantation de près d'une centaine de caméras sur la voie publique. Or, à ce jour, seules 70 caméras ont été réellement installées. Dans les quartiers sensibles du 15ème, les caméras déjà opérationnelles produisent leur effet dissuasif. Mais force est de constater qu'elles sont en nombre insuffisant, ce qui a pour conséquence le déclassement des actes de délinquance au sein de ces micro-secteurs. Une

couverture de l'ensemble des périmètres renforcerait logiquement l'efficacité du dispositif.

C'est la raison pour laquelle, il est indispensable de compléter ces mesures par un plan de 1000 caméras supplémentaires sur Paris dont 100 nouvelles caméras pour le 15ème arrondissement. Par conséquent nous demandons que la première centaine de caméras promises pour le 15ème soit totalement installée dans les meilleurs délais et que le doublement du dispositif de vidéo protection dans Paris soit rapidement décidé par le Conseil de Paris et la Préfecture de Police. Que le Ministre de l'Intérieur soit consulté, afin qu'il s'engage à maintenir le financement du dispositif actuel et futur par l'Etat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Martinez.

Hubert Martinez : Je souhaite apporter une ou deux précisions qui sont beaucoup plus graves que l'exposé qui vient d'être fait par notre collègue.
88 caméras avaient été prévues pour le 15ème arrondissement. Sur les 88 qui devaient être mises en place à la fin de l'année 2011, à ce jour nous n'avons que 63 caméras qui sont effectives. Nous avons appris que pour le reliquat des caméras ce serait 5 caméras supplémentaires qui seraient mises en place pour arriver à un total de 68 caméras au lieu de 88 soit 20 caméras ne seraient pas installées dans le 15ème arrondissement. C'est pour la première phase avec des résultats assez inquiétants pour l'ensemble des habitants du 15ème arrondissement.

Concernant la deuxième phase, oui elle est souhaitée, car la délinquance dite de proximité a terriblement augmenté depuis un an. Je prends un exemple, le quartier Dupleix et le secteur du boulevard de Grenelle. Tous les jours nous recevons 5 à 6 plaintes émanant des habitants ou des commerçants. Aujourd'hui j'ai traité 3 plaintes, mon collègue Gérard Gayet en a traité d'autres également. Mercredi prochain nous devons nous rendre sur le boulevard de Grenelle, où la situation est devenue dramatique sur plusieurs kilomètres, depuis la Seine jusqu'à la Place Cambronne.

En ce qui concerne, les plaintes, les vols, les agressions commises journellement, surtout à l'égard de personnes âgées, ou à l'égard des femmes, c'est un secteur qui est devenu très préoccupant depuis plusieurs mois, chaque jour je reçois des plaintes par courriel, par courrier, par téléphone. Voilà les précisions que je souhaitais apporter.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je souhaite indiquer d'abord qu'il n'a jamais été question d'une centaine de caméras, Monsieur Martinez nous a rapprochés de la réalité. Les chiffres que j'avais étaient entre 70 et 80, donc nous y sommes presque.

Ensuite, je sais bien que chaque année, Monsieur le Maire réclame un doublement du plan sur Paris, nous avons d'ailleurs le sentiment que si on lui accordait ce doublement, dans les trois mois il demanderait un nouveau doublement. Plutôt que de s'engager dans ce genre de course poursuite infinie, nous proposons plutôt de faire une évaluation du processus dont Monsieur Martinez vient d'ailleurs de dire qu'il n'est pas terminé. C'est seulement, au vu de l'évaluation qui sera faite, qu'il faudra voir si il faut poursuivre le processus et de quelle façon, car encore une fois, autant le Maire de Paris est attaché à la vidéo protection autant nous avons dit dès le début que ça n'était pas la panacée. Nous ne prendrons pas part à ce vote.

Monsieur le Maire : Vous êtes moins audacieux que le Ministre de l'Intérieur, parce que quand je lui ai proposé aussi bien cette deuxième tranche que la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur l'ensemble de la zone de compétence de la police d'agglomération, il m'a dit être en train d'étudier la question pour qu'effectivement des caméras puissent être mises en place et en articulation avec celles de Paris sur les trois départements de la petite couronne. D'ailleurs, en ce moment même, les salles de commandement de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val de Marne sont en train d'être raccordées à la Préfecture de Police.

Vous dites que ce n'est pas chez nous mais je dois vous faire part de cette observation, qu'entre 50 et 60 % des délinquants qui sont interpellés à Paris n'habitent pas Paris et donc sont issus de ces départements. Qu'il y ait une police d'agglomération c'est une bonne chose, d'ailleurs le gouvernement actuel approuve cette mesure du gouvernement précédent et qu'il y ait une synergie sur l'ensemble de la plaque urbaine centrale grâce à ce dispositif de vidéo c'est une bonne chose.

Vous voyez que je ne suis pas en train de demander des choses qui sont inaccessibles puisque le Ministre de l'Intérieur voit cela plutôt d'un bon œil. Pour le moment nous maintenons ce vœu.
Qui est pour ? Contre ? NPPV. Adopté.

◊

Quelques informations diverses :

Mes chers collègues, nos prochaines réunions de Conseils d'arrondissement auront donc lieu les 3 juin, 1er juillet, 16 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre.
Je vous remercie.

La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris